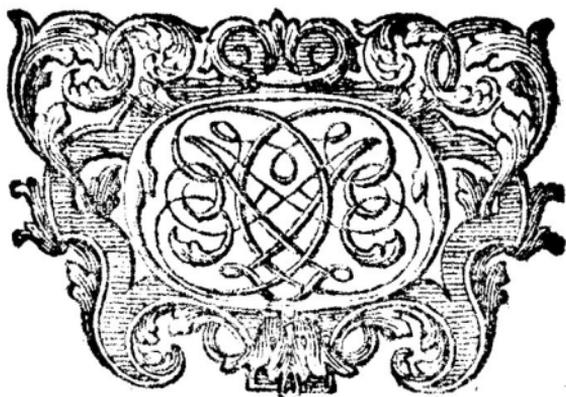


LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

A
A O U T 1749.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER,
vivant Imprimeur de Sa Majesté
l'Impératrice & Reine.

M. DCC. XLIX.

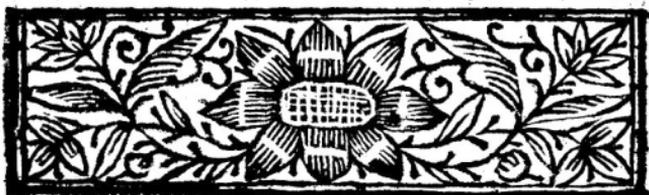
Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale,

Et approbation des Commissaires Examineurs.

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra , comme de coutume , régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier , qui a seule le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine , & le vendant complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière , outre ses impressions , un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elles débitent plusieurs Journaux historiques , Politiques & Littéraires , entre-autres , Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres , par le Pere Nicéron , Barnabite , à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht , 24. volumes en 42. parties , & continué : Bibliothèque Italique , ou Histoire Littéraire de l'Italie , 18. vol. ; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans , par Mr. de Beaumarchais , à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux ; lesdites Héritières le vendent par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît , aussi bien que de la Bibliothèque Italique , & des Mémoires du P. Nicéron , un volume tous les trois mois , de même que de la Bibliothèque raisonnée , qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun ; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

▲
AOUT 1749.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Lit-
térature &c.*

- I.  N Recueil de différens Traités de Physique & d'Histoire naturelle propres à perfectionner ces deux Sciences, avoir paru en 1736 ; mais comme l'Auteur, qui est Mr. Deslandes, l'a augmenté de quelques nouveaux Traités, & de plusieurs remarques importantes, nous dirons ici quelque chose de ces augmentations & de ces

remarques. L'ouvrage n'est qu'en un volume in 12. de 316 pages. Il est imprimé à Paris.

Sur les Sympathies, par exemple, & les antipathies, ce petit Traité n'avoit point paru dans l'Édition de 1736, aussi a-t-elle le mérite de la nouveauté. L'Auteur rapporte plusieurs exemples de ces antipathies, & ils auroient de quoi étonner, si on n'étoit pas souvent témoin, & qu'on n'éprouvât pas même de pareilles foiblesses. Ces foiblesses (& c'est ici l'analyse que fait un savant du Recueil que nous annonçons) ces foiblesses, dis-je, surprennent moins dans des âmes ordinaires; il est de leur destinée d'être le jouet des préjugés, & d'une imagination ou foible ou trop allumée. Mais que dire de ces âmes fortes, de ces génies supérieurs, de ces Philosophes qui éprouvent les mêmes bizarreries? l'odeur du poisson donnoit la fièvre à Erasme: la vûe du Cresson faisoit frémir de tout le corps Jules César Scaliger: la rencontre d'un Lièvre ou d'un Renard faisoit pâmer Thyco-brahé: les Eclipses de Lune causoient une défaillance universelle au Chancelier de Bacon: le bruit que fait l'eau en sortant par un robinet, faisoit tomber en convulsion le Chevalier Boyle. Si ces hommes célèbres, ces réformateurs de la raison & de la Philosophie, ont été sujets à de pareilles antipathies, il en faut conclure, comme le remarque Mr. Deslandes, qu'elles ne sont pas libres, qu'elles ne dépendent pas de nôtre volonté, qu'il faut épargner les personnes qui les éprouvent, & qu'elles ressemblent à certaines difformités du corps, qu'il y auroit de l'indécence à relever.

Il est bien difficile, continuë notre Savant, d'expliquer ces jeux & ces bizarreries de la nature.

ture. Mr. Deslandes l'entreprend, & si ce qu'il dit ne persuade pas entièrement, au moins doit-il plaire à un esprit Philosophe. On sçavoit, il y a long-tems, que les sentimens de l'ame sont causés par le mouvement des organes. Le corps est composé d'un grand nombre de muscles & de nerfs, pleins d'une matiere fluide & très-atténuée, qu'on appelle à cause de sa subtilité esprits animaux. Une des extrémités de ces nerfs se répand dans toutes les parties extérieures du corps, l'autre va se réunir dans une partie du cerveau. L'extrémité extérieure de ces nerfs est-elle ébranlée ? le mouvement se communique à l'instant à l'extrémité intérieure. L'ame en est averrie, & c'est une sensation; la sensation est différente selon la différence des nerfs qui sont ébranlés, & chaque sensation a ses organes propres.

Mais Mr. Deslandes observe « qu'on rencon-
» tre certains hommes privilégiés, qui ont,
» pour ainsi dire, un sixième sens, lequel est
» répandu par tout le corps, & supplée à ce
» qui peut manquer aux autres. Ce sens est plus
» exquis, plus délicat, que tous les cinq en-
» semble, il est souvent flatteur & souvent plus
» incommode. Il suppose, non un mouvement
» régulier, mais l'irritation des filets nerveux
» confusément remués : ce qui forme une sen-
» sation générale, ou plusieurs qui se mêlent
» ensemble & s'animent l'une l'autre. On est
» alors plus surpris que touché, plus entraîné
» qu'attiré; on ignore ce qu'on sent, parce
» qu'on sene trop. De là naissent les sympa-
» thies & les antipathies, & en général tous ces
» je ne sçai quoi, dont l'ame est piquée, sans
» en pouvoir rendre raison, qui l'agitent &

« l'ébranlent, sans qu'elle y puisse résister. » Voilà l'opinion de Mr. Deslandes, il l'expose avec quelque timidité. Le ton décisif est le partage du Philosophe de quelques jours : le Philosophe qui a réfléchi, & qui pense, aime les conclusions timides.

Avant Mr. Deslandes, on expliquoit différemment la cause des sympathies ou des antipathies. L'astrologie judiciaire en rapportoit la cause à l'aspect des Planettes, & à leur différente conjonction & opposition. Deux amis tendres étoient nés sous le signe des Gémeaux; deux ennemis irréconciliables pendant l'opposition de telles Planettes; & c'est dans ce sens que la célèbre Mlle. Schurman, pour justifier le goût qu'elle avoit pour les Araignées, disoit, en badinant, qu'elle étoit née sous le signe du Scorpion. De pareilles rêveries ne méritent pas d'être réfutées, & ne sont dignes que de risée ou de pitié.

La Philosophie corpusculaire, qui n'employe pour expliquer les Phénomènes de la nature, que corps, figure, mouvement, expliquoit les sympathies & les antipathies, qui sollicitent certains corps à s'approcher, d'autres à s'éloigner les uns des autres. Ces idées plaisent à l'imagination, & à l'aide de quelques expériences fort équivoques, elles étoient assez généralement adoptées; mais Mr. Deslandes prétend qu'il faut les rejeter, depuis que Newton a renversé la matiere subtile, & qu'il a trouvé le vrai système de la nature, celui de la pesanteur universelle. Mr. Deslandes se déclare en plus d'un endroit de son ouvrage pour le Philosophe Anglois. Il faudra bien que ce système devienne enfin celui de tous ceux qui cultivent la Physique;

que; & il est adopté en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Italie. Il est vrai que ce n'est pas là une preuve décisive: mais c'est une preuve bien séduisante, à laquelle on ne résiste que lorsqu'on n'a pas eu le loisir ou le courage de désapprendre ce qu'on a appris. Ce qui fait le plus de tort aux attractions Newtoniennes, c'est le terme même d'attraction; ce n'est pas ce qui doit révolter un esprit qui pense; le terme d'impulsion ne paroît plus clair, que parce qu'on y est plus accoutumé; on ne conçoit qu'un corps qui communique son mouvement à un autre corps, que parce qu'on conçoit que Dieu a voulu que le mouvement fût partagé entre le corps frappant, & le corps frappé; ne conçoit-on pas de même, que Dieu a pû vouloir que les corps gravitâssent les uns sur les autres, qu'ils gravitâssent en raison directe de leurs masses, & en raison inverse du carré de leur distance?

II. *Sur diverses particularités de l'Histoire Naturelle qui regardent l'Angleterre, l'Ecosse & l'Islande, tirées des Transactions Philosophiques.* Ces particularités seroient en elles-mêmes assez peu de chose, si tout ce qui regarde l'histoire naturelle d'un Pays n'étoit pas estimable, & d'une utilité connue. Nos voisins ont sur ce point un zèle que nous imitons mal. Sur la Montagne de Snowdon, dans le Pays des Galles on compte 15 ou 16 Lacs formés dans le creux des Rochers, & toujours pleins de Truites saumonées; « le
» plus grand contient une Isle flottante d'envi-
» ron un demi mille de circuit, élevée sur
» l'eau de 5 à 6 pouces, & qui y est enfoncée
» de 18. avec de longues racines filamenteu-
» ses à ses côtés. Quand on veut monter sur
» cette Isle, on l'approche de terre, & on prend

» un grand aviron pour la gouverner comme si
 » c'étoit un véritable Batteau. Ces Lacs ne ta-
 » rissent jamais, ils ne gèlent pas même au
 » milieu des plus rudes hivers. »

Au Nord de l'Ecosse on trouve trois Isles, Hirra, Soa, Burra, très-peu connus, & qu'il est assez peu important pour nous de connoître. Les habitans de Hirra, qui est la seule habitée, n'ont ni Prêtres, ni Medecins, ni Avocats. Ils vivent de la pêche & de la chasse; pendant les broüillards, ils ont une maniere singuliere de chasser. « Ils se couchent sur le dos, & se dé-
 » couvrent l'estomach. Tous les jeunes oiseaux
 » ne manquent pas de venir s'y reposer, & ils
 » les prennent à la main sans presque aucun
 » travail. »

Pour ce qui regarde l'Islande, je remarquerai seulement avec l'Auteur, que « tout au tour de
 » cette Isle, l'eau de la Mer battuë avec des avi-
 » rons brille dans les belles nuits comme le feu
 » qui sort d'une fournaise; mais au mois de
 » Mai toute la Mer devient elle-même si tran-
 » parente, qu'on peut voir les plus petites
 » pierres, la plupart talqueuses & brillantes, à
 » un fond de 40 brasses.

III. *Sur les disgrâces de Galilée.* Les Sçavans n'ignorent pas que le Pere Scheiner, Jésuite, est le premier qui découvrit en 1611. à Ingolstadt les taches du Soleil. Welfer, Sénateur d'Ausbourg fut informé de cette découverte fameuse, & la publia sous son nom. Scheiner s'éleva contre cette supercherie, publia, soutint & prouva qu'il avoit découvert le Phénomène. Le Sénateur prit le parti le plus sage, qui fut d'avouer sa supercherie & d'en badiner le premier. Ce mauvais succès n'empêcha pas Galilée de s'a-
 propriier

proprier la gloire de cette découverte, & il soutint de vive voix & par écrit, qu'il avoit le premier observé les taches du Soleil à Padouë & à Venise. Comme il avoit tort, il eut recours aux injures & aux invectives ; il traita fort mal le Pere Scheiner dans ses ouvrages. Mr. Desflandes prétend que ce Pere, pour s'en venger, dénonça à l'inquisition les Dialogues de Galilée, où cet Astronome soutenoit, que la Terre tournoit, & que le Soleil étoit immobile ; ce fut là le commencement des disgrâces de Galilée qui sont connus de tout le monde.

Sur la meilleure maniere de faire des expériences.
Ce traité avoit déjà paru en 1736, mais il reparoit ici avec des augmentations considérables. On ne peut le lire avec attention sans se convaincre, que les sujets les plus simples, maniés par des mains habiles, ont le double privilège de plaire & d'instruire. L'Auteur, après avoir dit des choses bien pensées sur l'ignorance & la nécessité des expériences, sur le travail, l'art & la sagacité d'esprit qu'elles exigent, vient à la méthode que doivent observer ceux qui font ces expériences, & aux règles générales qu'ils doivent suivre.

I. Le premier soin d'un Physicien doit être de rechercher les instrumens, qui peuvent perfectionner nos sens, & d'apprendre à les manier avec adresse. Sans ces instrumens, nous sommes des espèces d'aveugles qui ne voyons rien, ou qui voyons mal. Les Telescopes nous ont fait connoître la grandeur, la distance, les révolutions des corps célestes les plus éloignés ; les Microscopes nous ont rendu sensibles ces infiniment petits qui échappoient à notre vûë. Que de merveilles nous devons à l'invention de ces instru-

instrumens ! tant pis pour ceux qui ne savent pas en jouir , & les admirer ; ce sont bien des plaisirs perdus pour eux , & des plaisirs toujours présents , toujours satisfaisants , & qui ne laissent pas de regrets.

II. Il est nécessaire que ces instrumens soient faits de la main de quelqu'habile Maître , nous en avons un exemple célèbre. Newton avoit démontré que les rayons du Soleil avoient différens angles de refrangibilité , & de réflexibilité , & que chacun de ces rayons portoit sa couleur particulière ; un Prisme de verre suffit pour faire toutes ces merveilles. Mr. Mariotte employa un Prisme qui n'étoit pas assez net ; il manqua les expériences du Philosophe Anglois , il osa les nier , & se trompa.

III. Ce n'est pas assez d'avoir de bons instrumens , il faut savoir la maniere de s'en servir , & ce point demande des ménagemens infinis , & une adresse particulière. Mr. Deslandes le prouve par des exemples illustres ; il prouve encore qu'un Physicien doit se rendre attentif au lieu , au tems , à la saison , à la force & direction du vent , à l'état même où il se trouve. Si on néglige ces précautions , on court risque d'altérer une expérience , & même de la manquer tout-à-fait. Toutes ces précautions sont ici bien détaillées , rendues sensibles , & apprennent , chemin faisant , des points de Physique très-curieux , & très-intéressans.

IV. Il faut se proposer un objet fixe & possible ; il faut encore plus se prémunir contre la prévention pour un système chéri ; il est si naturel avec une paille prévention , de s'imaginer qu'on voit ce qu'en effet on ne voit pas ! Mr. le Comte de Marsigli prévenu que les Co-

raux ,

raux, les Madropores, les Retopores, les Lytophitons, étoient de véritables plantes marines, fit plusieurs observations sur les côtes de Provence: le résultat de ses observations fut, que non-seulement les Coraux, mais encore les corps organisés qu'il avoit vûs, étoient de véritables fleurs accompagnées de leur sémence propre. On le crut, on l'admira, & toutes les Académies, hors la Société Royale de Londres, adopterent sa nouvelle découverte. Les Académiciens de Florence avancerent, sur l'autorité de plusieurs expériences, qu'ils prétendoient avoir faites, que des lames d'acier rougies au feu pesoient moins que lorsqu'elles étoient refroidies. Ces Académiciens se trompoient, & la raison jointe à l'expérience, renversa leur prétention.

V. Il ne suffit pas à un Observateur un peu jaloux de sa réputation, d'avoir apporté toutes ces précautions pour le succès d'une expérience; il faut la répéter plusieurs fois, en tout ou en partie. Mr. Homberg avoit dit que l'or se vitrifioit au miroir ardent; d'habiles observateurs ont répété les expériences de cet Académicien, & ils ont avoué que quelque-tems, & quelques procédés qu'ils eussent employés, ils n'avoient jamais pû parvenir à la vitrification de l'or, ni même du plomb.

Nous finirons par une réflexion de Mr. Deslandes, & on la rapportera dans ses termes, afin qu'elle ne perde rien de son mérite. « Bien des gens » demanderont ici, mais avec plus de fâche que » de sincérité, avec plus de hauteur que de jugement, si une expérience quelque'utile & brillante qu'elle soit, mérite toutes les attentions » laborieuses que j'ai exigé qu'on eut pour elle. » A cela ma réponse est prête; il n'y a pas d'oc- » cupation

cupation plus digne d'un homme qui fait penser, & qui en a le loisir, que la recherche de la vérité. Elle lui offre chaque jour de nouveaux charmes, de nouveaux agrémens, & il ne manque pas de trouver, dans sa découverte, des plaisirs d'autant plus vifs, qu'ils sont plus nobles, plus épurés. C'est l'esprit lui-même qui en juge, & qui les ressent. Mr. Descartes avoüe dans son excellente Méthode, qu'ayant fait une revue sur les différentes occupations qu'ont les hommes en cette vie, pour tâcher de faire choix de la meilleure, il pensa qu'il ne pouvoit mieux faire, que de continuer celle-là même où il se trouvoit, c'est-à-dire, que d'employer toute sa vie à cultiver sa raison, s'avancer autant qu'il pourroit en la connoissance de la vérité.

Mr. Deslandes annonce qu'il espère donner chaque année un nouveau volume dans le goût de celui-ci. Le Public ne peut que lui savoir gré de son travail & de son zèle pour la perfectionner de la Physique & de l'Histoire naturelle. Nous ne parlons pas dans cet Extrait des Traités sur la végétation, sur la manière de conserver les grains & sur la pêche du Saumon; on avoit déjà fait connoître ces articles dans des Mémoires consacrés purement à la littérature, que nos Lecteurs peuvent avoir vûs.

II. *Notizie del memorabile scoprimento dell'antica Città Ercolana vicina à Napoli.* Notice de la découverte de l'ancienne Ville d'Herculane, imprimé à Florence en 106 pages grand in 8°. Cette Rélation prévient celle qu'on nous promet de Naples. Le Roi des deux Siciles a chargé des hommes de Lettres de rendre compte du Phénomène souterrain, qui attire aujourd'hui l'attention du public. Ces ordres de Sa Majesté Sicilienne

Sicilienne rendent l'ouvrage imprimé à Florence d'une acquisition très-difficile pour les Etrangers, parce qu'on enlève les Exemplaires, dans le dessein de ménager aux Napolitains l'avantage de dire des choses neuves & bien circonstanciées. Nous avons rapporté dans nos Mémoires des mois d'Août 1748 & Janvier 1749 ce qui étoit de la découverte d'Herculane.

IV. Après plusieurs épreuves d'une terre sigillée qui se trouve dans le district de *Strigau* en *Silésie*, on a découvert que cette terre détrempée dans de l'eau étoit un remède souverain pour les maladies des bestiaux; de sorte que l'on s'en servoit, avec beaucoup de succès, non-seulement dans ce Duché, mais aussi en *Pommeranie*. On l'a mise aussi en pratique, avec la même utilité, dans plusieurs endroits de la frontière de *Pologne*.

V. Le sieur Rivaz, du Canton de *Lucerne*, qui a fait plusieurs découvertes utiles dans la science de l'Horlogerie, a eu ordre de les communiquer à l'Académie Royale des Sciences de *Paris*, pour y être examinées. Entre - autres inventions, il a l'honneur de la découverte d'un nouveau principe physique, qu'il prétend être plus que suffisant pour remonter tous les jours l'Horloge dont il est l'inventeur. Ce principe est indépendant des changemens de l'atmosphère annoncés par le Thermomètre, le Baromètre & l'Hygromètre. Son Horloge n'est susceptible d'aucune des impressions du froid & du chaud. Elle va également avec un poids simple, double, quadruple &c.

VI. Le Sieur Thillaye de *Kœien*, se sentant du goût pour la ménanique des pompes, en a étudié la construction, & a cherché à enchaîner sur ceux qui l'ont précédé. Il a eu le bonheur d'y réussir.

Du plus adroit je suis souvent la proye.
Dans ma prison je tiens des Princes & des Rois.
Mon corps n'a que la peau, quoique sans os, sans
chair ;

L'on le met aux liens pour me tenir esclave ;
Si par la soye & l'or on veut me rendre brave ,

On prend grand soin de me caher ;

Car Mercure qui sçait tous les tours de souplesse,
Par les siens me poursuit sans cesse,
Et fait, s'ils peuvent m'approcher,
Sur moi triompher son adresse.
C'est bien pis s'ils fondent soudain
Sur moi les armes à la main.

DES Négocians de Nancy donnent avis que le Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, après avoir fourni des fonds pour former nombre d'établissmens infiniment utiles à la Religion & au Public, sur tout aux pauvres, vient de donner une marque de ses attentions pour le Commerce. Il a eu la bonté de faire un don au Corps des Marchands de Nancy de cent mille livres cours de France, confiées au Chef du Corps pour être employées en faveur de ceux qui ont des Manufactures, & qui peuvent en avoir besoin pour le bien de leur commerce, sous l'intérêt de deux pour cent. Sa Majesté voulant que tant le fonds que les intérêts restent à perpétuité dans le Corps. Cette générosité imprime une reconnoissance d'autant plus vive, que ce don n'avoit pas été demandé.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
en HOLLANDE & aux PAYS-BAS,
depuis le mois dernier.*

I. VOICI la description promise du magnifique feu d'artifice tiré le 13. Juin à *La Haye* (& non le 15.) à l'occasion de la paix. Le superbe Edifice construit à cette occasion, étoit divisé en trois parties. Le corps du milieu représentoit le *Temple de la paix*, orné de colonnes, de statuës, de tableaux, d'inscription, de bas-reliefs &c. Les Portiques ou Colonnades à droite & à gauche, formant deux aîles, étoient composées chacune de 20 colonnes, entourées de festons remplis d'artifice, aussi bien que les Chapitaux & les Bases. Tout l'Edifice étoit marbré de diverses couleurs, & les ornemens dorés. Dix grands Lustres dorés, suspendus dans les Portiques, portoient chacun 48 lumieres. Deux Pavillons qui terminoient les aîles ou portiques, étoient aussi ornés de tableaux & de statuës. Leurs ornemens & colonnes, ainsi que les pyramides qui surmontoient ces pavillons, étoient pareillement garnis d'artifice, & il en partit quantité de balons. Sur le devant de chaque Pyramide, il y avoit un Cadran, garni d'artifice, qui fit d'abord tourner l'aiguille, & ensuite le Cadran. Aux trois autres faces de ces Pyramides, on voyoit des Soleils de 15 pieds de diamètre, & chaque Pyramide portoit au sommet, un grand Vaîe quarré & doré, rempli d'artifice. Sur la la platte forme du Théâtre, qui régnoit tout autour de l'Edifice, l'on avoit rangé toute sorte
de

de feux d'artifice. La Balustrade autour de cette platte forme, étoit composée de 600 Balustres, qui produisirent un beau feu rouge, avec un grand nombre de Balons. Les Piédestaux dans la Balustrade portoient chacun un groupe d'enfans, qui soutenoient de grands chandeliers à bras, sur lesquels on voyoit des lampions allumés de diverses couleurs. Divers Piédestaux portoient des Lions couchés, qui vomissoient du feu. D'autres portoient de beaux Vases, qui jetoient quantité de feu & de gros serpenteaux. Au côté extérieur de tous ces Piédestaux, on voyoit des Moulinets ou Roües à feu, qui tournoient successivement en trois sens différens & opposés. Le Bord du Théâtre étoit garni de Pétards, de Pots à feu & à serpenteaux, qui jetoient leur feu dans le Vivier. Une Cascade de feu tomboit par degrés dans le Vivier. Trois rangs de grosses Fusées, tout autour du Théâtre, prenoient feu successivement, sans qu'on le mît à chacune en particulier. Quatre cens petits Mortiers, de 8 à 16 liv. jetterent de grandes Boules, composées & remplies de toute sorte d'artifice, qui se dispersoit dans l'air, & faisoit un effet admirable. Il y avoit des Girandoles dont la moindre étoit composée de 200, & la plus forte de 600 Fusées. Trois Fontaines de feu, au milieu du Vivier, chacune à trois étages ou bassins, s'élevoient en pyramide, indépendamment d'un gros Jet au milieu, dont tout le feu tomboit d'un bassin dans l'autre, jusques dans le Vivier. Deux autres Fontaines jetoient des Balons. De grandes Pyramides entièrement illuminées, étoient placées dans le Temple & les Pavillons, derrière les Tableaux.

Dans une place derrière le Temple, il y avoit encore 15 mille Fusées & autres sortes d'artifice. Le signal pour commencer le feu d'artifice fut donné par une Girandole de 600 fusées. Au sommet du Temple, on voyoit une Figure assise sur un nuage, représentant la *Renommée*, qui tenoit un glaive nud de la main droite, & de la gauche sept flèches. La tête de cette Figure étoit environnée d'un Soleil qui jettoit une grande clarté. On avoit rangé devant le Temple, & autour des deux Pavillons, 12 belles statues, qui représentoient le *Secret*, la *Religion*, la *Sagesse*, la *Liberté*, la *Force*, l'*Equité*, la *Vertu*, la *Haute-Naissance*, la *Science*, les *Arts*, la *Prosperité de l'Etat* & la *Gratitude Eternelle*, avec leurs attributs & des inscriptions relatives au sujet. Les 12 tableaux allégoriques & illuminés étoient disposés de la manière suivante. A la face du Temple, il y en avoit un de 32 pieds de hauteur & de 16 de largeur, représentant la *Paix* qui descendoit du Ciel; un autre Tableau de 22 pieds de hauteur & de 11 de largeur, représentant les *Etats Généraux*, figurés par les sept Sages de la *Grece*, assis à une table ronde, avec Mgr. le Stadhouter, figuré par un jeune Héros habillé à la *Romaine*; un Tableau de la même grandeur, représentant *Neptune*, avec ses attributs & deux autres Tableaux. Au Pavillon de la droite, il y en avoit trois de 22 pieds de hauteur & de 11 de largeur, dont le premier représentoit l'*Armée Russe*, faisant halte dans sa marche, à l'aspect de *Mercur*, qui lui annonçoit la paix. Les symboles des deux autres Tableaux étoient la *Religion* & la *Liberté*, ainsi que l'établissement du Stadhoudérat héréditaire. Au Pavillon de la gauche

che il y avoit trois Tableaux de la grandeur des précédens, dans l'un desquels les Fabriques étoient représentées par Madame la Princesse Royale, sous la figure de *Minerve*; l'autre représentoit un roc, sur le sommet duquel on voyoit un Chêne violemment agité par les vents; ce qui faisoit allusion aux defastres qu'a éprouvés la République, & le troisiéme représentoit les délices & les plaisirs de la paix. Un Tableau de 32 pieds de hauteur sur 16 de largeur, placé sur le derrière du Temple, représentoit l'avènement de Mgr. le Prince aux Dignités d'Amiral & de Capitaine Général. Au même endroit étoient placés un grand Ecusson couronné, portant les armes de *Brunswick-Lunebourg* écartelées avec celles d'*Orange-Nassau*, & un Tableau représentant la Ville de *Thebes*, dont les murs délabrés se rétablissoient aux doux accents de la lire & de la voix d'*Amphion*, pour faire allusion à la douceur & à la modération de Mgr. le Prince, qui remettent toutes choses dans leur ordre naturel. Outre ces Tableaux on en voyoit encore six autres, en guise de Bas-reliefs, qui étoient pareillement illuminés, & dont trois étoient placés au frontispice du Temple, & les trois autres sur le derrière, savoir : Au-dessus du Tableau M, les Ecussons d'Armes de *Leurs Hautes Puissances*, de Mgr. le Prince & de Madame la Princesse Royale; au dessus du Tableau N, Mgr. le Prince Héritaire, figuré par un jeune *Hercule*, revêtu de la peau de Lion, appuyant sa gauche sur une massuë, & étouffant de la droite deux serpens: il étoit entouré de Génies qui badinoient avec toutes sortes d'armes; au-dessus du Tableau O, Madame la Princesse *Caroline*, équipée comme une jeune *Pallas*, avec

son casque, sa lance & son bouclier, accompagnée des Génies qui représentent les arts; au-dessus du Tableau X, le Buste du *Sévérisime Stadhouder*, sur un piédestal orné de festons, couronné par la *Renommée*. Dix Génies, 5 de chaque côté, représentoient les vertus & les qualités de ce Prince; au dessus du Tableau Y, des Génies qui voltigeoient en l'air, & deux d'entre-eux, dont l'un représentoit un jeune *Mercure*, tenant le Trident de *Neptune*, pour désigner la dignité d'*Amiral Général*; au-dessus du Tableau Z, des Génies portant en l'air un grand bâton de Commandement, pour signifier la dignité de *Capitaine Général*. On avoit placé tout autour de la frise, au-dessus de la Colonnade, des Bas-reliefs illuminés, où étoient représentés des enfans qui jouïoient. Le Théâtre sur lequel on avoit élevé cet Edifice, étoit construit sur 3840 pieux, de dix à 18 pieds de longueur, enfoncés dans le Vivier. La platte-forme s'élevoit de 8 pieds au-dessus de la surface de l'eau, & les planches dont elle étoit formée avoient deux pouces d'épaisseur. La largeur de cette platte-forme, de la droite à la gauche, étoit de 330 pieds, & sa profondeur de 111 pieds. La Balustrade qui l'entouroit, avoit environ cinq pieds & demi de hauteur. L'on y voyoit sur le devant, une ouverture vis-à-vis du milieu du Temple, & à cette ouverture des degrés qui descendoient dans l'eau. Il y avoit encore une grande ouverture à la Balustrade sur le derrière. Le rez-de-chaussée de l'Edifice s'élevoit de 6 pieds au-dessus de la platte-forme, & avoit 268 pieds de largeur, en ligne droite de l'extrémité d'un Pavillon à l'autre. Le Temple même, ou le corps de l'Edifice, avoit 98 pieds de

largeur

largeur, & 53 pieds de profondeur, & reposoit sur 10 grandes Colonnes, qui portoient l'architrave, avec un double étage en guise de degré, dont le plus haut servoit de piédestal à la Figure de la *Renommée*; de sorte que le Temple, en comptant depuis la platte-forme du Théâtre jusqu'au sommet, avoit plus de 100 pieds de *Rhinlande* de hauteur. Les Pavillons étoient octogones, & avoient 29 pieds de diamètre, étant soutenus chacun par 8 pilastres & deux colonnes, qui portoient le plancher, ainsi que l'architrave, laquelle régnoit tout autour des Pavillons & de la Colonnade. Sur chaque Pavillon étoit un piédestal, portant une Pyramide de 46 pieds de hauteur, surmontée d'un vase de 8 pieds; la hauteur de chaque Pavillon, depuis le Théâtre jusqu'au sommet, y compris le Vase, alloit à plus de 85 pieds. Au dessus de la Colonnade il y avoit encore une Gallerie, aux deux côtés de laquelle régnoit une Balustrade, sur laquelle on avoit placé de distance, en distance des Vases, des Girandoles & d'autres feu d'artifice.

Si peu d'artifices ont surpassé celui-ci dans la construction aucun ne l'a surpassé dans son exécution, qui a eu une réüsilite admirable. Le Général Creutznach, qui l'a dirigé avec un juste applaudissement, a été gratifié de mille ducats par les Etats-Généraux, pour le recompenser de ses bons soins à cette occasion.

II. Depuis l'abolition des impositions affermees, le Stadhouder ayant examiné les moyens d'y suppléer, de tous les plans qui ont été formés, il n'en a point trouvé qui lui ait paru plus naturel & d'une exécution plus aisée, que celui de lever les impositions par voye de collecte. Il a donc proposé ce nouvel arrangement

aux Etats de *Hollande & de Westfrise*, qui après avoir délibéré sur son contenu, ont acquiescé à la proposition du Prince, & sont convenus que la perception des impôts à lever par voye de collecte sur les espèces de consommation & sur les denrées, commenceroit d'avoir lieu au premier Janvier 1750.

Ainsi l'on compte que l'important article des finances ne tardera pas d'être remis sur un bon pied, pendant que l'on travaille d'un autre côté à y remettre toutes les branches du commerce, que la guerre avoit si fortement dérangées. Et ce qui y ajoutera, c'est le Traité de Commerce entre la France & la République, qui ne tardera pas à être renouvelé, & dont la conclusion suivra de près le départ d'un nouvel Ambassadeur que les Etats-Généraux enverront à *Paris*.

III. Le Comte de Dehn, nommé Envoyé Extraordinaire du Roi de *Dannemarc* auprès des Etats-Généraux, est arrivé le 23. Juin à *La Haye*, d'où est au-contre patti pour retourner à *Bruxelles*, le Comte de Vitrimont qui étoit venu complimenter le Prince Stadhouder de la part du Duc Charles de Lorraine. Mr. Tuyl de Serooskerken s'étoit acquitté auprès de ce dernier Prince, d'une commission à peu près semblable de la part du Stadhouder; savoir, sur son arrivée à *Bruxelles*, & sur la dignité de Gouverneur-Général des *Pays-Bas Autrichiens*.

IV. Les Etats de *Hollande & de Westfrise*, sur des plaintes qui leur ont été faites contre un Journal intitulé *Mercurie Historique & Politique*, ont trouvé bon d'ordonner la suppression de cet ouvrage & de tous autres écrits portans le même caractère. Le Gouvernement fait connoître par cette suppression, qu'il blâme, comme il a constain-

constamment blâmé, même dans le plus fort de la guerre, la licence de ces Ecrivains, qui au lieu de se renfermer dans les bornes que leur prescrit le devoir, en donnant le récit des événemens historiques, s'émançipent au point de lâcher des traits d'indécence & satyriques contre des personnes honorées de la confiance des Souverains, & contre des Souverains mêmes.

V. Des Vaisseaux de guerre Hollandois revenus d'*Alger*, où ils ont été escorter quatre Flutes, à bord desquelles il y avoit pour le Dey des présens considérables de la part des Etats-Généraux, ont apporté l'avis, que les Algériens craignant les menaces de l'*Espagne* contre leur Ville, on y travailloit à mettre les Châteaux en état de défense, en prenant d'ailleurs toutes sortes de mesures pour se précautionner contre un bombardement: Qu'on renforçoit aussi tous les postes voisins des endroits où les Espagnols pourroient tenter une descente ou s'avancer du côté de terre; & qu'il avoit été ordonné à tous les Commandans de Milice, de se tenir prêts à marcher aux premiers avis qu'ils en recevroient.

Mais on se persuade dans ces Provinces, comme ailleurs, que si l'*Espagne*, conjointement avec d'autres Puissances songe effectivement à la destruction d'*Alger*, elle y trouvera beaucoup de facilité, ayant à elle le Port d'*Oran*, du côté duquel on l'attaqueroit avec vigueur, & parce que, suivant le rapport qu'on a de la force des Algériens, qui n'ont sur pied qu'une très-mauvaise Milice, ils seroient obligés d'employer jusqu'aux équipages de leurs Vaisseaux pour se défendre. Aussi ont-ils fait connoître leur inquiétude aux autres Régences de *Barbarie*, leurs alliées & engagées par Convention à se secourir

sir dans le besoin, & sur-tout à la Porte-Ottomane, en lui demandant du secours, comme à leur Protectrice; quoique d'ailleurs on sache que les Régences de *Barbarie* n'ont pour la Porte qu'un respect de formalité, qu'elles observent dans les cas indifférens, & auquel elles manquent pour peu que leur intérêt s'en trouve gêné. Cependant on présume de ceci que la *Méditerranée* pourroit bien montrer dans peu quelque événement remarquable.

PAYS-BAS.

CE qu'il y a à marquer ce mois-ci du Gouvernement rétabli dans ces *Pays*, c'est que le Magistrat de *Bruxelles* fut changé le 23. en conséquence des ordres du Duc Charles de Lorraine Gouverneur Général; & que le changement des Magistratures de *Gand*, de *Bruges* & des autres Villes de la *Flandres Autrichienne*, s'étoit fait aussi, ensuite des mêmes ordres, par le choix de nouveaux sujets, que le public a généralement applaudi.

Que la remise des cent mille livres sterlings, restant des subsides que la Couronne d'*Angleterre* avoit assignés à l'Impératrice-Reine pendant la dernière guerre, est arrivée dans le mois de Juin à *Bruxelles*; que de cette somme on va frapper à *Anvers* de nouvelles especes qui doivent être introduites dans le commerce.

Le 26. Juin Son Altesse Royale le Duc Charles se rendit de *Bruxelles* à *Louvain*, accompagnée de plusieurs Seigneurs, & y honora de sa présence la promotion du fils du Comte de Sart, Grand-Maître des Cuisines de la Cour, lequel prit ce jour-là ses degrés de Licentié en Droit dans cette Université.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. La clôture de la séance du Parlement s'est faite le 24. Juin, jour auquel le Roi s'étant rendu à la Chambre des Pairs, & y ayant mandé les Communes, y fit un discours, dont voici la traduction.

MYLORDS ET MESSIEURS,

JE viens mettre fin à la présente séance du Parlement, vu la nécessité qu'y apporte la saison avancée de l'année. Le Traité définitif d'Aix-la-Chapelle ayant, par mon ordre, été remis devant vous, il y a plusieurs mois, vous avez été pleinement informés des termes & des conditions sur lesquelles il a été conclu. Vous avez eu aussi la satisfaction de voir, que son exécution a été effectuée par les différentes parties contractantes, avec beaucoup de ponctualité & de bonne foi, autant que pouvoient le permettre le tems & la distance des lieux. Il ne reste plus à présent qu'à conserver & affermir la paix si heureusement rétablie. Toutes les Puissances intéressées se sont expliquées sur ce sujet d'une manière si claire & si amiable, qu'elle ne laisse aucun lieu de douter de leur sincère disposition à rendre cette paix durable dans tous ses points. Le désir ardent dont je suis animé pour l'avancement de la prospérité de mes sujets & de la tranquillité de l'Europe, me portera à faire mes efforts pour contribuer à cette heureuse fin, par mon attention à satisfaire aux engagements dans lesquels je suis entré, & à cultiver avec mes alliés, l'union & l'harmonie la plus parfaite. J'ai aussi tout lieu
de

de compter sur leur promptitude à concourir dans les mesures qui peuvent tendre à ce but.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai vu une partie de cette séance employée à des délibérations pour l'avancement du Commerce & de la navigation de mes Royaumes. J'espère, qu'à votre prochaine assemblée, vous vous trouverez en état de perfectionner ce qui a été commencé, particulièrement en prenant des mesures convenables pour mettre nos forces navales sur un pied d'utilité d'où l'on puisse retirer le plus grand service; objet si essentiel à la protection de notre commerce & à notre sûreté dans tous les tems.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie des subsides que vous m'avez accordés, & de l'attention que vous avez fait paroître pour le maintien du crédit public. Je me réjouis de le voir dans un état si florissant à la fin d'une guerre aussi onéreuse, quoique nécessaire. La promptitude avec laquelle vous m'avez mis en état de satisfaire aux demandes de mes alliés, m'est très-agréable, & ne sauroit manquer de produire les meilleurs effets.

Mylords & Messieurs.

Je ne puis que vous recommander de mettre à profit les avantages de notre situation présente, pour le repos & l'affermissement de mon Gouvernement, ainsi que pour le véritable intérêt & le bonheur de mon peuple, & d'inspirer dans vos différentes Provinces, des principes & des dispositions qui puissent tendre le plus efficacement à des fins aussi désirables.

Après quoi, le Grand Chancelier prorogea le Parlement jusqu'au 14. Août, qu'il aura vraisemblablement encore été prorogé à un tems plus reculé. Lorsque le Parlement termina ses séances,

séances, l'Orateur des Communes fit un discours qui a été fort applaudi. Il parla des dettes de la Nation, & du soulagement dont elle avoit besoin à cet égard; des taxes onéreuses qui subsistoient & de la nécessité de les modérer; des efforts faits par la Nation pour fournir des subsides, & du fruit qu'elle devoit en retirer; enfin de la parfaite confiance qu'elle mettoit en Sa Majesté, & de ses espérances dans les mesures prises pour le bien public, après une guerre aussi onéreuse. On remarquera ici, que le total des subsides accordés par le Parlement, pour le service de cette année, monte à huit millions 845 mille 80 livres sterlings, en y comprenant les trois mille Matelots d'augmentation, qui, sur le pied ordinaire de 4 livres sterlings par mois, font un subside additionel de 12 mille liv. sterl.

II. La longue séance du Parlement qui vient d'être terminée, a été remarquable par les résolutions qui y ont été prises pour l'avantage du Commerce & de la Pêche de ce Royaume, & pour faire fleurir les Colonies d'*Amérique*. Car des Bills sur ces deux objets avoient passé le 17. & le 18. Juin dans les deux Chambres, & le Roi y a donné son consentement, de même qu'à plusieurs autres Bills tant publics que particuliers, avant de prononcer le discours par lequel il a mis fin à la séance. On s'étoit attendu qu'il auroit été fait mention dans ce discours, de la Convention conclüe avec l'*Espagne*; mais comme Sa Maj. n'a rien annoncé sur ce sujet on en a inféré d'abord que cette Convention n'étoit pas encore signée; ce qui est en effet. Ainsi les choses à cet égard continuent à se borner aux espérances d'un succès favorable, parce que les conditions

conditions en sont réglées pour l'essentiel, & que la bonne intelligence avec l'Espagne s'affermir de plus en plus. Une preuve en est, qu'il a été convenu entre les deux Cours, d'envoyer de part & d'autre des ordres en *Amérique* pour la restitution des Navires des deux Nations qui ont été pris ensuite du terme dans lequel les hostilités ont dû cesser.

III. La nouvelle que le Cap *Breton* soit évacué ne se répand pas encore. Aussi l'Ambassadeur nommé pour se rendre à la Cour de *France*, & celui qui doit en arriver pour résider à *Londres*, ne se sont-ils pas encore mis en chemin, d'où l'on prend occasion de se porter à diverses réflexions. Quoiqu'il en soit, *M. Durand* qui continue de faire les fonctions de Ministres de *France*, en attendant qu'il soit succédé par un Ambassadeur en forme, continue aussi de fréquenter assidûment les Secrétaires d'Etat & autres Ministres de la Cour, auxquels, après avoir reçu un Courier de *Paris*, il a présenté le 26 Juin, un Mémoire par lequel il demandoit, que pour éviter tout ce qui pourroit altérer la bonne intelligence entre les deux Cours, les limites du *Canada* & de l'*Acadie* fussent réglées d'un commun accord par des Commissaires que les deux Puissances nommeroient. Cette proposition a d'abord été agréée.

IV. Quoique la Cour donne toujours une attention particulière à l'état des affaires dans le *Nord*, & aux moyens d'y maintenir la tranquillité, il n'est cependant question jusqu'ici d'aucun envoi de nouveaux Ministres chez l'une & l'autre des Puissances qui pourroient se broüiller. On s'attend néanmoins de la *Russie*, qu'elle aura fait partir présentement sa flotte des Ports de
Cronstadt

Cronstadt & de *Revel*, la plus grande partie des Vaisseaux qui devoient la composer ayant été prêts à mettre en mer dès la mi-Juin.

On attend pour la fin de ce mois d'Août, le retour en *Angleterre* des Escadres qui ont été employées aux attaques de l'Isle de *France* & de *Pondichery*, lesquelles on apprend être revenus au Cap de *Bonne-Espérance*, & que leurs Equipages étoient en bonne santé. Ce sont les Amiraux *Boscawen* & *Griffin* qui ont ces Escadres sous leurs ordres.

V. L'une des attentions présentes du Gouvernement est de tenir fort nombreuses toutes les garnisons des divers Etablissèmens de la Couronne. Il y fait passer beaucoup de monde. Il se porte aussi à rendre beaucoup accessibles les montagnes d'*Ecosse* par des travaux qu'on vient de reprendre aux chemins qui y conduisent. Le Gouvernement n'est pas moins attentif à faire peupler la *Nouvelle - Ecosse*, où l'on transporte sur-tout beaucoup de Protestans étrangers: Il y fait aussi construire divers Forts, afin de mettre ce Pays en état de défense contre quiconque voudroit troubler ceux qui s'y établiront. Mesures jugées nécessaires pour des événemens imprévûs, & que l'on peut exécuter d'autant mieux, que la circonstance de la pacification générale y donne toute facilité.

Un incendie qu'il y a eu le 14. Juin à *Glasgow*, dans le Royaume d'*Ecosse*, a été très-considérable, & a consumé un grand nombre de maisons. On compte que plus de 200 familles sont réduites dans la nécessité par ce triste accident.

VI. Le Roi tint le 3. Juillet un Chapitre de l'Ordre de la Jarretiere, & y disposa de six places

places vacantes dans cet Ordre, en faveur du Prince Georges, Duc de Cornouailles, fils aîné du Prince de Galles; du Margrave de Brandebourg-Anspach, neveu de la feuë Reine; du Duc de Bedford, Secrétaire d'Etat; du Duc de Leeds; du Comte de Grandville, Lord Carteret; & du Comte d'Albemarle, nommé Ambassadeur du Roi à la Cour de France.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

ESPAGNE. I. Ce ne sera qu'après une allée & venue moins fréquente de Couriers de *Madrid* à *Londres*, & de *Londres* à *Madrid*, qu'on pourra être instruit dans le public, de l'état fixe de la négociation entre cette Cour & celle d'*Angleterre*; car de ces envois de Couriers, qui se font presque chaque semaine, on ne peut rien tirer, sinon que les choses sont toujours en négociation. L'exécution de l'article XVI. du Traité définitif, concernant l'*Assiento*, a été une des principales difficultés qu'on a été obligé d'aplanir. Il a paru par les informations venues ci-devant d'*Amérique*, que dans le tems que ce Traité subsistoit, le Vaisseau de permission, qui devoit être de cinq à six cens tonneaux, ne laissoit pas de fournir des marchandises fort au-delà de la quantité qu'un Vaisseau de cette capacité pouvoit contenir; de sorte qu'en examinant d'où pareille chose provenoit, on a reconnu que des Bâtimens interlopes se tenoient à portée du Vaisseau de permission, & y faisoient entrer de nouvelles marchan-

marchandises à mesure que celles dont il étoit chargé se débitoient. Les noms des Vaisseaux qui ont fait ce commerce clandestin, se trouvent même énoncés dans les Régîtres de la *Vera-Cruz*. C'est donc pour prévenir de tels abus, dont l'avidité de quelques particuliers peut bien être prise pour la cause principale, que l'on a été occupé à régler tout ce qui concernoit ce Vaisseau, sa capacité, ainsi que les scédules dont il seroit muni.

Quant à ce dernier article, il dépend de l'indication des Foires, sur lesquelles il n'est pas possible de rien déterminer avant l'arrivée de la Flotte de la *Havane*, & avant que l'on sache jusqu'à quel point est allée la consommation des marchandises de l'*Europe* dans les *Indes-Occidentales*. Quoique l'on y en ait porté beaucoup pendant la guerre, elles vont être encore plus communes dans ce Pays-là, après l'arrivée de quatre Vaisseaux qui ont mis à la voile de *Cadix* le 27. du mois de Mai dernier, & qui se rendent directement à la *Vera-Cruz*, sous l'escorte du Vaisseau de guerre la *Reine*. La charge de ces quatre Vaisseaux est très-considérable, & plusieurs Nations commerçantes y ont intérêt.

II. Avec l'attention que le Roi apporte au Commerce de ses Etats, & à ce que la bonne intelligence avec toutes les Nations Maritimes s'entretienne d'autant mieux, S. M. en apporte une particulière au rétablissement de ses finances, & aux moyens de liquider les dettes occasionnées par la dernière guerre. Son Ministère est occupé dans cet objet. Outre les dépenses superflues de la Cour qu'on retranche, il travaille à la suppression déjà méditée depuis quelque tems, des charges dans la Maison de la Reine, pour en
faite

faire faire les fonctions par les Officiers de la Maison du Roi. De plus, comme le Clergé des Etats du Roi en *Amérique* possède des biens considérables qui n'ont jamais contribué que très-peu de chose aux besoins publics, Sa Maj. a obtenu du Pape une Bulle, par laquelle il lui est permis de lever un Indult de trois pour cent sur tous les revenus ecclésiastiques, tant à la *Nouvelle-Espagne* qu'au *Perou*. Indult qui produira une somme des plus grosse.

III. Outre les affaires d'*Italie*, relatives aux possessions de l'Infant Don Philippe Duc de *Parme*, sur lesquelles roulent les conférences que le Cardinal Portocarrero a depuis son arrivée à *Madrid* avec les Ministres du Roi, ce Prélat, fort versé dans les affaires, en a de particulières sur l'exécution du projet pour mettre les Algériens hors d'état de plus troubler la navigation des Etats Chrétiens. Suivant ce projet, on les attaqueroit avec vigueur du côté d'*Oran* & de *Maxalquivir*, pendant que les Vaisseaux du Roi, joints à ceux des Puissances d'*Italie*, attaqueroient par mer la Ville d'*Alger*, & la bombarderoient.

On a déjà transporté à *Oran* une grande quantité de tentes, pour le Corps de troupes que l'on y rassemble, & qui consistera en douze ou quinze mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie; & l'on a lancé à l'eau, à *Cadix*, six Galliottes à bombes qu'on y avoit construites pour la même destination d'attaquer *Alger*. Un Ingénieur au service du Roi, a de son côté formé un plan pour cette attaque, par lequel il indique les moyens de s'en rendre maître assez promptement, en commençant par bombarder le Môle, qui est la principale force de ce Port. D'ailleurs, outre

outre les diverses Puissances d'*Italie* qui concourront au but qu'on se propose de réprimer les pirateries des Corsaires de *Barbarie*, on sçait que le Roi de Portugal, sur une proposition que Sa Majesté Catholique lui a fait faire à ce sujet, & que ce Prince a extrêmement goûtée, a donné ordre d'abord de travailler à l'équipement de plusieurs Vaisseaux qu'il fournira pour sa part de l'armement projeté.

IV. La Cour a envoyé des ordres dans tous les Ports de la Monarchie, d'user de beaucoup de circonspection à l'égard des Bâtimens qui viennent des côtes de la *Toscane*, afin de se mettre à l'abri de toute crainte pour la communication du mal contagieux dont pourroient être infectés les Vaisseaux de *Barbarie*, qui, en vertu des Traités faits depuis peu, soient admis à une certaine communication avec les Navires de ce Grand Duché. Elle a aussi ordonné aux Colonels des Régimens qui ont servi en *Italie*, & qui, à leur retour ont été mis en quartiers de rafraichissement dans la Principauté de *Catalogne*, d'avoir leurs corps incessamment complets. Les recrues qu'ils engagent recevront, outre la paye accoutumée, une gratification extraordinaire, à condition de servir non-seulement sur terre, mais aussi sur les Vaisseaux du Roi, quand le besoin l'exigera.

V. De jour en jour on voit s'affermir la bonne intelligence entre cette Cour & celle de *Turin*, & le mariage dont on parle depuis quelque-tems, y mettra le sçeau. C'est celui de l'Infante Dona Marie-Antoinette sœur du Roi, avec le Duc de Savoye fils de Sa Majesté Sardaignoise, qui est autant que conclu, le Comte de Sade, qui se rend en qualité d'Ambassadeur du Roi à

Turin, devant remettre au Duc de Savoye le portrait de l'Infante. On parle aussi d'un Traité d'alliance & de garantie entre les deux Cours, par rapport aux affaires *Italie*.

VI. Le jour qu'on célébra à la Cour, la fête de saint Ferdinand, dont le Roi porte le nom, Sa Majesté disposa du Régiment de *Naples* en faveur du fils de Don Ferdinand Pignatelli, nommé Ambassadeur de cette Cour à celle de *France*, & qui depuis peu est parti pour s'y rendre. Le même jour le Duc de San-Estevan, le Comte de Plasencia & le Comte de las Torres eurent l'honneur de se couvrir devant Sa Maj. en qualité de Grands d'Espagne. Les Ducs de Medina-Cœli & de Medina Sidonia furent les parrains du Duc de San-Estevan & du Comte de Plasencia. Le Comte de Peralada fut celui du Comte de las Torres.

VII. Nous avons dit le mois passé qu'on n'avoit pas encore reçu pour lors d'avis de l'arrivée dans quelque Port du Royaume, de la Flotte qui apportoit une partie des richesses du *Mexique*. On n'a rien de plus à marquer là-dessus ce mois-ci. Cette Flotte, toujours attenduë de la *Vera-Cruz*, cause beaucoup d'inquiétude. On se flatte cependant, que si elle n'a pas essuyé d'accidens sur la route, elle pourra être arrivée dans le commencement du présent mois d'Août à *Cadix*.

Le Baron de Flemming, chargé ci-devant des affaires du Roi de *Suede*, auprès de cette Cour, est revenu à *Madrid*, afin d'y résider en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. *Suedoise*.

On parle de quelques nouveaux arrangemens à prendre entre cette Cour & celle de *France*, pour l'avantage du commerce des sujets de ces deux Couronnes.

PORTUGAL.

P O R T U G A L.

LE Roi s'étant fait représenter l'état des dettes de la Marine, a donné ordre de travailler incessamment à les acquitter, afin de procurer le soulagement nécessaire aux particuliers intéressés dans ces dettes. Cet ordre attendu depuis longtemps, cause beaucoup de joye. Sa Majesté a aussi fait publier une Ordonnance pour réprimer le luxe dans les habits, dans les meubles & dans les équipages; pour interdire l'usage des choses que l'on tiroit pour cet effet des Pays étrangers, & pour restreindre dans de justes bornes le luxe déplacé qui régnoit jusques dans les deüils. Les Ministres étrangers & leurs Maisons sont exceptés de cette Loi, dont la disposition ne s'étend qu'aux sujets du Roi; mais elle est très-rigoureuse, aussi plusieurs personnes de la Noblesse ont-elles fait à ce sujet des représentations qui tendent à la faire adoucir. Nous pourrions rapporter cette Ordonnance un autre mois, & dire si le Roi se sera déterminé à la mitiger.

La santé de Sa Maj. est à présent aussi bonne qu'on peut l'attendre de la situation où il se trouve depuis quelques années.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

GENES. I. Les Galeres de la République ont donné des preuves de la supériorité qu'elles ont sur les Bâtimens des Corsaires de *Barbarie*. Après avoir obligé ceux qui s'étoient retranchés dans l'Isle de *Tavalera*, d'abandonner leur dessein, & de se retirer de cette petite Isle avec perte, une de ces Galères croisant depuis lors

le long des côtes de *Corse*, rencontra dans le Canal de *St. Boniface*, quatre Corsaires qu'elle reconnut pour être des Tunisiens. Elle les attaqua si vivement, que malgré les efforts qu'ils firent pour s'échapper, elle s'empara de tous les quatre, & les envoya immédiatement à *St. Boniface*. Le nombre des esclaves faits sur ces Bâtimens, monte à cent, & il y en a eu presque autant de tués. La Galère qui a fait cette capture est celle du Marquis d'Odorico, dont le nom mérite d'être connu. Elle garde sa croisière à la hauteur des côtes de *Corse*, pour continuer d'y donner la chasse aux Bâtimens de *Barbarie*.

Depuis cette prise, l'Escadre Genoïse qui continué à croiser, n'a plus apperçu de Corsaires; ce qui fait croire que le desavantage qu'ils ont eu, les a intimidés au point de n'oser reparoître dans les mers de *Corse* & de *Sardaigne*, d'autant plus que la plûpart d'entre-eux se sont réunis sur les côtes du Royaume de *Sicile*. Mais les Galeres & un Pinque armé du Pape, sortis du Port de *Civitta-Vecchia*, doivent leur donner la chasse avec les Galeres & Bâtimens armés en course du Roi des deux Siciles. D'autres Etats d'*Italie* faisant de même, avec ce qui est médité de la part de l'*Espagne* & du *Portugal* contre les Algériens, c'en seroit bien assez pour faire craindre toutes les Régences de *Barbarie* jusqu'à ne plus permettre à leurs Bâtimens de sortir de chez eux afin d'exercer leurs pirateries contre Chrétiens. Mais on apprend que les premières inquiétudes de celle d'*Alger* paroissent un peu diminuées, parce que les Traités qu'elle a conclus avec le Roi Très-Chrétien demeurent subsistans, & que la chose ayant été confirmée par le Consul de *France* à *Alger*, le Dey a renouvelé ses ordres de la maniere la plus

plus expresse à tous les Corsaires, pour qu'ils évitent de donner le moindre sujet de mécontentement aux Navires François, comme également ils n'en doivent pas donner à ceux de *Toscane*, en vertu du Traité que Mrs. Hippolite & Mommartz ont fait avec eux & avec les autres Républiques Barbaresques, au nom de l'Empereur comme Grand Duc de *Toscane*.

Les prises dont on a connoissance & qui ont été faites par les Corsaires de *Barbarie*, depuis celles qu'on a rapportées, sont, une grosse Barque d'*Ischia*, chargée de vin, & dont l'Equipage a été conduit en esclavage sur la côte d'*Afrique*. Cette Barque a été enlevée dans le voisinage de *Monte-Circello*, Cap de la Campagne de *Rome*. Une autre prise est de Madame de Carpentero, épouse du premier Ministre de l'Infant Don Philippe Duc de *Parme*, laquelle étant partie de *Barcelonne* pour se rendre à *Parme*, a eu le malheur de rencontrer un Corsaire Algérien qui s'est emparé du Vaisseau sur lequel elle s'étoit embarquée. Cette Dame a été conduite à *Alger* avec toute sa famille & tout ce qui lui appartenoit.

II. Les conférences qui se tiennent à *Genes* sur les affaires de *Corse*, continuent d'être fréquentes. On conjecture de-là que la République est très disposée à donner aux peuples de cette Ile, toutes les marques possibles de générosité; mais elle ne veut point accepter de conditions qui ne soient compatibles avec son droit de Souveraineté légitime sur le Royaume de *Corse*. Voici les principales conditions que les Mécontents de ce Royaume ont demandé qu'on leur accordât en conséquence de l'accommodement auquel le Marquis de Cursay a travaillé.

1. Que tous les Juges & tous les Evêques de *Corse* soient originaires de cette Isle, tant du côté paternel que du côté maternel, & qu'ils aient eu aussi leur domicile en *Corse* depuis cent ans.

2. Que l'on rétablisse les Salines en *Corse*, ou que l'on donne au peuple la permission de les rétablir.

3. Que tous les biens confisqués, y compris ceux qui l'ont été à la *Bastie*, soient rendus aux anciens possesseurs, en y comprenant les meubles qui en faisoient partie.

4. Que Mr. Mariotti, Evêque de *Calvi*, détenu prisonnier par la République, soit remis en liberté.

5. Que l'on relâche tous les prisonniers faits pendant la guerre, aussi-bien que les *Corfes* qui ont été condamnés aux Galeres pour avoir déserté des troupes *Genoises*.

6. Qu'il ne soit point retité d'armes des mains des insulaires; qu'on ne les oblige point à donner des otages; & que les taxes qu'ils n'ont pas payées à la République depuis vingt ans, leur soient remises.

Conditions proposées pour l'accommodement qu'on croyoit arrêté; mais qui ne l'est pas encore, quoique la tranquillité soit passablement rétablie en *Corse*, & la justice tellement exercée avec rigueur, que les assassinats, fort fréquens par le passé, sont presqu'entièrement cessés. Cependant le Marquis de *Cursay* aura encore bien de l'ouvrage, avant que celui d'une pacification entière soit rendu à la *Corse*. Il parcourt en attendant toutes les Villes & Bourgades de ce Pays; & son but dans ce voyage n'est toujours que de disposer les habitans à se conformer aux intentions du

du Roi de France, qui veut les réunir sous leurs Souverains légitimes. Mr. de Chauvelin, Ministre Plénipotentiaire du même Monarque à *Genes*, y confère aussi très-assidûment avec les Membres du Gouvernement, sur les moyens de mettre en regle les affaires de l'Isle de *Corse*, que la République elle-même désire avec empressement de voir terminées, mais par des réglemens solides où sa dignité soit maintenüe, son autorité conservée, & l'obéissance des sujets véritablement établie.

III. Malgré le rétablissement de la paix, les Billets de la Banque de saint Georges, ayant commencé de baisser au mois de Mai, la chose est allée en continuant dans le cours du mois de Juin. On peut néanmoins se flatter qu'ils reviendront bientôt à leur ancien prix, à cause que non seulement le Gouvernement s'applique avec une attention singuliere à rétablir le crédit de cette Banque, mais aussi parce que la principale Noblesse, pour coopérer au même but, y a placé des fonds considérables.

En même-tems que le Gouvernement donne ses soins à la Banque, il s'applique aussi à soulager les habitans qui ont souffert par les calamités de la guerre.

TOSCANE. Le Comté de *Carpegna* & la Principauté de *Scavolino* étant des Fiefs de l'Empire, quoique possédés par la Cour de *Rome*, l'Empereur, par son attention à maintenir les droits du Corps Germanique, a envoyé ses ordres en conséquence au Comte de *Stampa*, Commissaire Impérial résident à *Pise*. Le Fiscal établi pour les affaires de l'Empire, est ensuite parti avec un détachement de 400 soldats des milices de *Toscane*, afin d'aller prendre possession de

de ces deux Fiefs. L'intention de Sa Maj. Imp. étant que l'on observe, en même-tems, toute la considération possible envers le St. Siège, il a été ordonné au Fical de ne point commettre d'hostilité contre les troupes du Pape, au cas qu'elles fissent quelque opposition, mais de les contenir par les autres voyes qui pourroient être praticables, & du reste de faire toutes les intimidations & les actes de juridiction nécessaires pour constater les droits de l'Empire sur ces Fiefs. Mais le détachement a été exempt d'user de ces mesures. A son approche les troupes du Pape, qui étoient dans les deux Fiefs, s'étant retirées, il est d'abord entré dans le Château de *Carpegna* & dans celui de *Scavolino*, dont la prise de possession a ainsi été effectuée sans la moindre résistance. Nous marquons le détail de cette affaire, parce qu'elle pourra peut-être montrer quelque suite ou des protestations.

Un Vaisseau Anglois, nommé *l'Aigle*, qui étoit sur son départ de *Livourne* pour retourner à *Londres*, ayant fait naufrage dans le mois de Juin, à l'embouchure de *Cecina*, la perte que les intéressés souffrent à cette occasion est évaluée à plus de 150 mille piastres.

TURIN. Les affaires d'*Italie*, & en particulier les dispositions qui concernent le nouveau Duc de Parme, dans le Traité définitif, sont le principal objet des conférences qui se tiennent actuellement à la Cour. On parle de quelque changement à faire dans ce qui a été réglé sur ce sujet. Quoiqu'il en soit, on est dans une espèce d'impatience de voir de quelle manière se décideront les conférences indiquées à *Cremie*, dont il a été rapporté sur quoi elles rouleront, dans nôtre Journal de Juin dernier, pag. 432.

ROME.

ROME. Il est arrivé à *Civitta-Vecchia* un Vaisseau Maltois, que le Grand Maître de la Religion, sur les instances du Pape, a envoyé dans ce Port, pour s'unir avec les Galeres de Sa Sainteté, & donner la chasse conjointement aux Corsaires de *Barbarie*.

Si l'on souhaite en *Espagne*, l'arrivée attenduë de la Flotte qui doit apporter les richesses demeurées en réserve aux *Indes Occidentales*, on fait pareillement à *Rome* des vœux à ce sujet, pour les dépenses nécessaires de la grande expédition méditée par l'*Espagne* contre l'*Afrique*, auxquelles ces richesses fourniront. Mais on voit ici avec une satisfaction parfaite, combien le Roi Catholique prend à cœur cette expédition, & l'on est comme surpris que l'idée ne soit pas venuë plutôt de la mettre en exécution, vû les avantages considérables qui doivent résulter d'un heureux succès; car ils sont naturellement tels, que le Royaume de *Naples* & toutes les Puissances d'*Italie*, alliées à la Couronne d'*Espagne*, se verront par-là plus en état de pousser leur commerce dans toute la *Méditerranée*. En faisant attention à tous les avantages de cette entreprise, on n'a pas négligé de peser en même-tems les obstacles. On s'attend même à en rencontrer d'assez grands, moins de la part des Algériens eux-mêmes & de leurs alliés, que par d'autres causes. Mais à mesure que l'on envisage ces obstacles, on les trouve tous surmontables, les choses étant bien concertées à cet égard. Et d'ailleurs, un autre objet qu'on sçait que le Roi Catholique se propose, & qui est bien digne d'un Prince aussi pieux que lui, c'est l'avancement de la Religion, ou plutôt son rétablissement dans un Pays où elle a fleuri autrefois.

Objet

Objet, qu'on n'ignore pas non plus que le Roi de Portugal a embrassé avec zèle aussi-tôt qu'il lui a été proposé par l'Espagne.

Le blocus de *Benevent* par le détachement Napolitain qui l'avoit fait par ordre de sa Cour, est levé; d'où l'on se persuade que le Roi des Deux Siciles se sera relâché des prétentions qu'il avoit formées, qu'on lui livrât les déserteurs de ses troupes qui s'y étoient retirés.

Les autres Cours d'Italie ne présentent d'intéressant que ce qui suit: savoir, que l'Infant Duc de *Parme* ayant ordonné de former un Régiment de Miliciens, pour être mis en garnison dans les Places du *Parmesan*, on étoit occupé à le lever. Que la rareté de l'argent dans ce Duché, comme dans ceux de *Plaisance* & de *Guastalla* est fort grande, & y fait désirer des remises qui doivent être envoyées d'Espagne, après que la flotte attenduë des *Indes-Occidentales* y sera arrivée: & que l'Infant Duc ne se plaisant plus à *Sala*, avoit quitté ce Château, & s'étoit rendu à celui de *Colorno* pour y passer quelque-tems.

Que le Duc de *Modene*, absent depuis si long-tems de son Pays, est arrivé le 30. du mois de Juin à *Venise*, accompagné d'une partie de sa Cour qui s'y étoit renduë pour l'attendre, & qui étoit allée à sa rencontre. On compte que Son Altesse Sérénissime, qui s'est proposée de passer quelques semaines à *Venise*, sera allé actuellement reprendre possession de ses Etats.

On apprend de *Venise*, qu'on y a eu des avis de *Constantinople*, que la disette & la cherté des vivres y étant fort grandes, le peuple en rejettoit la cause sur la conduite du Gouvernement, & avoit fait à cette occasion divers mouvemens

séditieux; que le 23. Mai on avoit été à Constantinople à la veille d'une rébellion; que quoiqu'elle n'eut pas éclatée, la fermentation n'en discontinuoit cependant pas, & que dans la disposition où étoient les esprits, il paroissoit très-difficile de contenir la populace, d'autant plus que le mécontentement s'étoit aussi glissé parmi les Janissaires.

On s'attend d'apprendre bientôt si ces mouvemens auront eu des suites.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L** ne paroît pas suffisant à nombre de nos Lecteurs d'avoir remarqué le mois passé, que le Parlement de Paris avoit fait au Roi des remontrances très-solides sur l'imposition du vingtième denier dont nous avons rapporté l'Edit de Sa Maj. publié à ce sujet, ils souhaitent de voir dans nos Journaux les remontrances elles-mêmes; les voici donc en leur entier.

SIRE,

Votre Parlement ne s'attendoit pas à se voir obligé d'implorer la clémence de Votre Majesté pour le soulagement de ses Peuples. Tout sembloit lui répondre, que le retour de la Paix seroit présentement suivi de la suppression totale d'une imposition qui n'avoit été établie que pour les nécessités de la guerre, & dont la révocation paroissoit assurée par les engagements les plus solennels & les plus authentiques, puisqu'elle avoit pour garant l'auguste nom de Votre Majesté, qui avoit bien voulu donner à ses Sujets des promesses positives & répétées de supprimer entièrement le Dixième aussitôt après qu'elle auroit posé les armes.

Ces

Ces promesses, SIRE, consignées dans nos Régîtres & gravées profondément dans l'esprit de vos Sujets, avoit fait jusqu'à présent toute leur confiance. Ils se les rappelloient sans cesse, pour s'encourager eux-mêmes à ne pas succomber sous le fardeau, qui ne devenoit supportable que par l'espérance, dont ils se flattoient, d'en être bientôt déchargés. Quelle doit donc être, SIRE, notre surprise & notre douleur à la vûe d'un Edit, qui assujettit encore tous les biens au payement du vingtième Denier ? Il est vrai que l'imposition du Dixième seroit diminuée de moitié de cet Edit, mais si elle ne subsistoit pas dans toute son étendue, elle subsisteroit du moins dans son essence, & il seroit toujours vrai de dire, que tous les biens de votre Royaume se trouveroient encore chargés d'une imposition fixe & déterminée, dont l'augmentation seroit toujours à craindre, & qui pourroit devenir insensiblement irrévocable après les secours abondans & multipliés, que votre Peuple vous a fournis pendant le cours de la guerre, dont il ne pouvoit être dédommagé, que par la satisfaction de contribuer à vos victoires.

Après qu'il a supporté tant d'impositions, dont la nature, la multiplicité, la variété & l'étendue ont gêné toutes les conditions, ont altéré les fonds de toutes les familles, & ont fait monter à un prix excessif les denrées les plus nécessaires à la vie, (impositions, dont la plus grande partie subsiste encore, & qui rappellent sans cesse à l'esprit de ce Peuple les sommes prodigieuses qu'elles ont fait entrer dans les coffres de V. M.) après qu'il vous a vû en état de tirer des subventions si considérables pour la subsistance de vos Armées, de tant de riches Provinces, de tant de Villes opulentes, que vous avez soumises à votre Empire, devoit-il s'attendre qu'il seroit encore chargé

chargé au commencement de la Paix, d'une imposition aussi onéreuse ? Le principal motif qui vous porte à l'établir est exprimé dans l'Edit même de Votre Majesté. Il nous apprend, que vous avez formé le projet d'éteindre peu à peu les dettes tant anciennes que nouvelles de l'Etat, qui vous obligent à tirer de vos Sujets les sommes proportionnées pour les acquiter. Ce projet, SIRE, est digne sans doute de la haute sagesse & de la bonté Royale de Votre Majesté. Il seroit à souhaiter qu'il eut été commencé depuis long-tems par les Rois vos Prédécesseurs, & qu'ils vous eussent laissé la gloire de le conduire à sa perfection. Votre Majesté seroit aujourd'hui plus libre de suivre les mouvemens de son cœur, pour retrancher les impositions établies.

Mais qu'il nous soit permis de vous représenter, SIRE, que ce projet, si utile & si salutaire en lui-même, n'annonce à votre Peuple qu'un soulagement tardif & éloigné. Il a besoin, SIRE, d'être actuellement soulagé ; il a besoin qu'on lui laisse au moins le tems de respirer, après tous les efforts qu'il a faits pour fournir aux frais de la guerre; & nous osons dire que son zèle & sa fidélité ne méritent que des faveurs & des graces. Pour connoître sa véritable situation, il ne faut pas en juger par l'opulence qui régné dans sa Capitale, & qui se trouve concentrée dans un petit nombre de particuliers. Pour en avoir une idée juste, il faut porter ses vûes jusques dans le fond des Provinces, que l'on doit regarder comme les véritables sources des richesses de l'Etat.

Tant de millions d'hommes, qui y sont répandus, annoncent par l'état forcé où ils se trouvent réduits, le besoin qu'ils ont qu'on vienne à leur secours. Si au lieu d'être soulagés, on les obligeoit encore de payer le vingtième de leurs biens, ils se trouveroient

roient hors d'état de réparer leur perte & de relever leur fortune. De-là le découragement.

Des familles entières, réduites à la plus affreuse indigence, craindroient de laisser après elle une postérité qui leur seroit à charge, & à qui elles ne pourroient transmettre d'autres héritages que leur misère.

Le nombre des enfans, qui sont l'appui & l'espérance de l'Etat, diminueroit considérablement; les Villages seroient dépeuplés, le Commerce interrompu, les terres incultes.

La ruine des Laboueurs entraineroit nécessairement celle des Nobles, dont les fonds ne seroient presque plus d'aucun produit; & l'on détruiroit à la fois & ces Peuples & cette brave Noblesse, qui en est l'ame & la ressource par sa valeur.

Ne seroit-il pas à propos de sacrifier à des considérations si importantes, le projet de rembourser les dettes de l'Etat par l'établissement du Vingtième?

Ne seroit-il pas possible de parvenir par quelques autres voyes à un remboursement si désirable? Ces dettes seroient-elles toutes également pressantes? N'y en a-t-il pas dont les payemens pourroient être retardés?

Ce parti, qui ne préjudicieroit qu'à un certain nombre de particuliers en état de s'en passer, & dont les fortunes pourroient être suspectes par leur rapidité, ne seroit-il pas plus avantageux que de s'exposer à tarir les sources primitives de l'abondance, qui consiste dans la liberté du commerce, dans la culture des terres, & dans l'industrie des Peuples?

Qu'il nous soit permis d'ajouter, SIRE, que cette espèce d'imposition ne doit être employée que dans les besoins les plus pressans.

Que comme elle se répartit indistinctement sur vos Sujets, qu'elle frappe également sur le pauvre, quelque

quelque retranchement qu'il fasse, même sur son nécessaire, ne peut en adoucir la charge. La rigueur & son étendue porte trop loin, pour qu'on doive en faire usage dans de simples vûes de précaution & d'arrangement.

La facilité qu'il peut y avoir dans la perception, ne doit être qu'un nouveau motif, pour la réserver comme une ressource dans le cas d'une urgente nécessité.

Après les réflexions générales, il ne nous reste qu'à implorer, SIRE, la bonté de votre cœur, à vous représenter l'état infortuné de tant de malheureux, dont les cris du fond de l'obscurité où ils gémissent, ne peuvent parvenir jusqu'au Trône de Votre Majesté.

Qu'à invoquer les sentimens de ce tendre retour, que vous devez, si on ose le dire, à des Peuples, que vous avez vûs, dans les tems les plus difficiles, sacrifier leurs fortunes avec tant de zèle pour votre service.

Qui sait mieux que vous, SIRE, qu'un Roi n'est jamais plus grand, que lorsqu'il traite ses Sujets en Père ? Ce noble sentiment a toujours été gravé dans le cœur de Votre Majesté. La gloire que vous avez acquise par les armes, ne l'a assurément pas affoibli. Quelle confiance ne doit-il pas nous inspirer ? il suffit seul pour nous faire espérer que vous recevrez favorablement,

S I R E,

Les très-humbles & très-respectueuses
remontrances, que présentent à V. M.
les Gens tenant sa Cour de Parlement.

II. Depuis l'Edit pour l'établissement du vingtième, & ceux dont nous avons fait mention le mois dernier, on en a publié un autre portant suppression des Jurisdictions des Prévôts,

tés, Châtellenies, Prévôtés-Foraines, Vicomtés, Vigueries, & toutes autres Juridictions Royales établies dans les Villes où il y a des Sièges de Baillage ou de Sénéchaussée, & qui en ordonne la réunion aux Baillages ou Sénéchaussées desdites Villes. Un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui paroît aussi, porte que les Négocians acquitteront les quatre sols pour livre des droits sur les marchandises qu'ils ont fait venir des Pays étrangers, depuis le mois de Mars 1746, & sur celles qu'ils en feront venir dans la suite.

III. On continuë de travailler en diligence à la construction des Vaisseaux de guerre à *Brest* & à *Rochefort*, ensuite de la résolution prise depuis la guerre terminée, de rétablir la Marine du Royaume. On a lancé depuis peu à l'eau dans le premier de ces deux Ports, quatre Vaisseaux de 70 canons chacun : & tant dans ces deux Ports, que dans les autres de la Monarchie, il est arrivé, au mois de Juin, une très-grande quantité de bois achetés dans les Pays étrangers, pour la construction de nouveaux Vaisseaux du Roi. Dans tous ces Ports on va aussi établir des magasins qui soient toujours abondamment fournis de grains pour l'approvisionnement des Vaisseaux destinés au commerce de l'*Amérique*.

IV. Le Roi a fait, dans le mois de Juin, divers petits voyages, comme celui de *Rambouillet*, de *Marly*, de *Choisy*, & se trouve depuis le 5. Juillet à *Compiègne*, où la Reine, le Dauphin, Mesdames de *France*, & la Duchesse de *Parme* se sont aussi rendus pour y passer quelque-tems. Madame la Dauphine n'a point été de ce voyage. Elle est depuis le 26. Juin à *Forgés*.

Forges, Bourg de la *Normandie*, y prenant les eaux minérales qui lui ont été conseillées par les Médecins. Plusieurs Seigneurs & Dames qui l'ont accompagnée, lui forment une espèce de Cour; & son séjour à *Forges* y attire grand nombre de Noblesse des environs. Madame la Dauphine a pour sa garde un détachement des Gardes-du-Corps.

Le départ de la Duchesse de *Parma* pour se rendre en *Italie*, n'aura pas lieu avant le mois de Septembre prochain. Elle doit être accompagnée dans ce voyage, par le Comte de Noailles qui la conduira jusques sur la frontière. Les ordres sont donnés à l'Intendant de *Paris*, de même qu'à ceux de *Moulins*, de *Lyon* & de *Grenoble*, de faire dans leurs Intendances les dispositions nécessaires pour le passage de cette Princesse, lorsqu'elle traversera ces Généralités.

V. Avant que le Roi ne se rendit à *Compiègne*, Sa Majesté avoit nommé le Marquis de Hautefort en qualité de son Ambassadeur à la Cour de *Vienne*, Mr. de Folard pour aller remplacer Mr. Malbran de la Nouë dans l'emploi de son Ministre à la Diète générale de l'Empire à *Ratisbonne*, & le Marquis de Brezé pour être Prévôt-Maitre des Cérémonies de l'Ordre du St. Esprit; emploi qui vaquoit par la mort de Mr. Amelot. Le Marquis de Brezé étoit déjà Grand-Maitre des Cérémonies de France, Lieutenant-Général & Commandant au Gouvernement de la *Flandres-Françoises*. Sa Majesté avoit donné pareillement une commission de Colonel & le Brevet de Brigadier d'Infanterie à son service, au Prince Louis-Eugene de Wirtemberg, frere puiné du Duc régnant de Wirtemberg, & qui étoit arrivé depuis quelque-tems de *Stuttgart* à

Paris. Elle avoit aussi créé un Conseil de guerre dont le Maréchal de Belleisle fut le Chef, & qui a été composé de divers Lieutenans Généraux, pour juger un particulier qui s'est décoré de son propre mouvement & sans aucun droit, de la Croix de St. Louïs; ce que, dit-on, il a fait pour épouser une fille de famille qui avoit en mariage une dot considérable. Il a été condamné à dix ans de prison.

VI. On ne publie pas où est le fils aîné du Chevalier de *St. Georges*. On le croit en *Pologne*, gardant l'*incognito*; cependant il y a des personnes à *Paris* qui reçoivent des Lettres de lui assez régulièrement. A son sujet, quelques particuliers, qui lui sont affectionnés, voulurent donner le 21. Juin, jour anniversaire de la naissance du Chevalier son pere, des marques publiques de leur attachement à la Maison de *Stuard*. Ils parurent dans les rues de *Paris* avec des cocardes blanches, & firent toutes les démonstrations qui pouvoient indiquer le parti auquel ils sont dévoués. Ils vinrent le même jour devant plusieurs Hôtels garnis où il y a des Anglois de logés, & ils y burent publiquement à la santé du Prétendant, sous le nom de *Jacques III. Roi de la Grande-Bretagne*. A la vûë de telles démonstrations, les Anglois logés dans ces Hôtels, en sortirent impétueusement l'épée ou le pistolet à la main, pour chasser les premiers. Il y eut quelques voyes de fait de part & d'autre; mais elles cessèrent bientôt par la promptitude avec laquelle Mr. Berryer, Lieutenant-Général de Police, envoya sur les lieux un détachement du *Guet*.

VII. Mr. Bertin de Blagny, Trésorier Général des Parties casuelles, fut élu le 3. Juin,
 Membre

Membre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & il y prit séance en cette qualité. Après lui le Comte d'Argenson a pris séance dans la même Académie, en qualité d'Honoraire surnuméraire. Et le 20. le Maréchal Duc de Belleisle fut reçu à l'Académie Française, pour remplir la place vacante de Mr. Amelot. Ce Maréchal fit son discours de remerciement dans des termes fort éloquens & pleins de dignité. L'Abbé du Resnel, Directeur, y répondit au nom de l'Académie, en témoignant la satisfaction avec laquelle elle recevoit parmi elle un Membre aussi illustre. Mr. le Maréchal de Belleisle est parti depuis pour son Gouvernement de Metz, d'où on l'aprend arrivé le 14. Juillet, & qu'outre la nouvelle forme qu'on peut avancer, qu'il a donnée à cette Ville par de superbes Edifices qu'on y a construits & par l'agrandissement des rues, il continué à y faire travailler, dans les dehors, à diverses fortifications nouvelles. On a fait aussi, par ses ordres, plusieurs changemens & augmentations à la Ville de Thionville & dans ses environs, & l'on les continué par des travaux en fortification qui occupent beaucoup de monde.

On recommence à parler de l'affaire de Mr. de la Bourdonnaye comme étant sur le point d'être décidée dans peu.

Rien de plus triste que tous les avis qu'on a reçus, depuis le commencement du mois de Juin jusques au 20. Juillet, du *Dauphiné*, de la *Savoie*, de la *Suisse* & de quelques autres Provinces. La *Savoie* sur-tout a souffert jusques-là une misere affreuse, par le manquement des choses les plus nécessaires à la vie. Aussi le Roi de Sardaigne, compatissant à la désolatiôn des peuples de ce Duché, leur a-t-il

remis toutes les impositions dont on alloit les charger, & a trouvé les moyens d'éloigner d'eux la famine générale.

On a de plus reçu des avis de *Berne en Suisse*, d'un complot qui a été tramé, & lequel, s'il avoit eu lieu, auroit plongé cette Ville dans le trouble & dans la confusion. Le projet des conjurés, qui sont des Citoyens mêmes de *Berne*, ainsi qu'on l'apprend, étoit, dit-on, de s'emparer de toutes les avenues du lieu dans lequel la Régence tient ses assemblées; de se saisir de tous les Membres dont cette Régence est composée; & de profiter de la confusion générale pour mettre en exécution le reste du projet, qui étoit de changer la forme du Gouvernement. La conspiration a été découverte au moment qu'elle alloit éclater. Le Gouvernement a fait arrêter les coupables, ou ceux qui étoient soupçonnés de l'être. Ils sont en assez grand nombre. Plusieurs autres ont pris la fuite. On travaille en diligence à instruire leur procès; & en attendant ce qui en résultera, on a fait entrer dans *Berne* des Milices des environs, afin de maintenir le bon ordre & soulager la garde Bourgeoise.

L'on pourra avoir bientôt une connoissance plus claire de tout le fait & de ses suites, pour le rapporter le mois prochain.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

VIENNE. I. Le Traité que l'Empereur, comme Grand Duc de Toscane, a conclu avec les Régences de *Barbarie*, a attiré ici des représentations du Pape, qui regarde ce Traité comme

comme nuisible au commerce & à la navigation de l'Etat Ecclésiastique, de même qu'à celui des autres Princes ou Puissances d'*Italie*. Mais Sa Maj. Imp. ayant connu, par le fondement de ces représentations, que le préjugé y avoit beaucoup de part, elle a trouvé à propos de faire communiquer des copies du Traité dont il est question, au Pape & aux autres États d'*Italie*, afin qu'ils pussent voir, que les conditions en sont les mêmes que celles du Traité que le Roi des Deux-Siciles avoit fait avec ces Régences : & que quant à l'admission des Bâtimens de *Barbarie* dans les Ports de *Toscane*, il étoit stipulé qu'elle n'auroit lieu que lorsque le mauvais tems les obligeroit absolument d'y relâcher : Qu'à l'égard des craintes pour la communication du mal contagieux, on usoit de si exactes précautions, sur les côtes du Grand Duché, qu'elles devoient rassurer chacun contre de telles appréhensions.

II. De fréquens Couriers qui s'expédient de cette Cour à celle de *Russie*, ou qu'elle en reçoit, ont fait juger ce qui est effectivement, qu'il y avoit une nouvelle négociation entre les deux Cours. Car il se négocie un nouveau Traité par lequel tous les précédens seront confirmés, & les engagements mutuels resserrés plus étroitement que jamais, avec la stipulation expresse, que les deux Puissances Contractantes n'entreront dans aucune alliance, de quelque nature que ce puisse être, sans le consentement l'une de l'autre, ou sans leur approbation réciproque. L'objet de cette négociation tend ainsi à rendre l'alliance des deux Cours perpétuelle, & à la faire servir le plus efficacement qu'il sera possible, au maintien de leur dignité, de leur sûreté, & à l'avancement de leurs intérêts communs. Aussi

il feroit difficile de voir régner entre deux Cours une union plus parfaite & plus intime que l'est celle qui régné entre cette Cour & celle de *Ruffie*. Elles agiffent l'une envers l'autre dans la plus étroite confiance, & fe communiquent exactement tout ce qui peut tendre à leur avantage mutuel. Par une fuite de cette confiance, l'Impératrice de *Ruffie* a communiqué à l'Impératrice-Reine les ouvertures qui lui ont été faites fur le maintien de la paix dans le *Nord*, relativement au contenu de la Lettre du Roi de Pruffe au Roi de la Grande Bretagne du 13. Mars dernier, & qui fe trouve rapportée dans nôtre Journal de Juin dernier. Il y a été répondu dans les termes les plus propres à convaincre Sa Maj. Imp. Czarienne de l'intérêt que prennent l'Empereur & l'Impératrice à tout ce qui peut affurer la paix & la gloire de l'Empire Ruffien.

III. Depuis les arrangemens qui ont été introduits dans le Civil, le fuprême Tribunal de Justice a déjà terminé un grand nombre de procès très-importans; & la commiffion chargée d'accommoder à l'amiable la Tutelle de Saxe-Weimar, dont il a été beaucoup parlé, a aplani les difficultés les plus épineufes de cette affaire: les principaux articles font arrêtés, & on fe flatte que le refte ira bientôt fur le même pied. On met auffi en exécution de nouveaux arrangemens que la Cour a pris pour l'avantage du commerce. Le Comte de Chotock, chargé de ce foin, s'applique à tout ce qui peut le rendre floriffant. Comme l'établiffement des manufactures eft un des principaux objets de l'attention de ce Seigneur, on lui a depuis peu présenté des échantillons de drap & de camelot fabriqués dans les pays héréditaires, & qui pour

la bonté & la qualité différent peu des meilleurs qu'on reçoit des Pays étrangers. On se persuade de là qu'en portant cette branche de commerce à un point un peu supérieur, & la chose paroît facile, on seroit bientôt en état de se passer de l'étranger pour les draps & les camelots. Il paroît des Ordonnances relatives à l'objet du commerce, par l'une desquelles il a été réglé, que toutes les personnes qui reçoivent des pensions de la Cour, n'en jouiront plus à l'avenir qu'à condition de les dépenser dans les Etats de Leurs Maj. Imp. Cet arrangement a été jugé d'autant plus nécessaire que ces pensions n'étant accordées que par la générosité du Souverain, contribueroient en même-tems à l'avantage des Sujets du Pays dans lequel elles seront dépensées. On prévientra aussi par là qu'il n'en sorte une grande quantité d'argent qui étoit porté ailleurs sans retour, & sans que l'Etat en eût aucun profit.

IV. Une nouvelle Ordonnance de l'Impératrice-Reine publiée au mois de Juin, regarde les déserteurs. Elle embrasse tous les objets qui se réunissent communément dans la désertion, & par-là fait prendre l'idée qu'elle prévientra ce mal si commun aux troupes de toutes les Puissances. Sa Majesté déclare d'abord, qu'elle s'oblige de ne plus punir de mort les déserteurs qui seront livrés par les habitans de ses Pays héréditaires, & promet de donner 24 florins pour un Soldat à pied, 40 pour un Cavalier avec son cheval, & 12 florins à ceux qui dénonceront un révélateur de déserteurs. Après-quoi Sa Majesté ordonne que tout habitant convaincu d'avoir eu part à l'évasion d'un Soldat, sera condamné à travailler pendant dix ans dans quelques Fortesses de Hongrie, & les femmes à Temeswar :

Que

Que toutes personnes de rang, soit Ecclésiastiques ou séculières qui seront trouvées dans le même cas, payeront une amende de mille florins, laquelle somme sera prise sur leurs biens & revenus : Que les Ordres mandians coupables d'un pareil manquement, seront privés de la permission de quêter : Que les Prêtres séculiers payeront 150 florins : Et que les Enrolleurs étrangers seront pendus sans rémission.

V. Divers Régimens de Cavalerie qui doivent être des Camps qu'il a été résolu de former en Hongrie, ont commencé au mois de Juin, de sortir de leurs quartiers, pour se rassembler dans les endroits qui leur ont été indiqués, pour les exercer, comme l'Infanterie, conformément à la nouvelle méthode guerrière introduite par le système dont on a fait mention. Il y a des changemens quant aux Régimens, depuis ce qui en est marqué dans nos derniers Mémoires, de même que pour les endroits de ces Campemens, tant en Bohême, en Moravie, qu'en Hongrie. Lorsque tout sera placé dans les lieux qu'on leur désigne, on le pourra raporter au juste. Quoique du reste aucun autre sujet que l'exercice ne donne lieu à la formation de ces Camps, les forces de l'Impératrice-Reine seront tenues sur le pied complet prémédité. Les levées de recrues sont continuées dans cet objet à Vienne & dans les autres Villes des Pays héréditaires & de l'Empire. On doit de plus travailler incessamment à mettre en exécution le plan pour la réparation des Places de Hongrie, & pour les augmenter de nouvelles fortifications. Il a été résolu aussi d'assigner un fonds annuel qui sera destiné à l'entretien de ces Places.

VI. L'Impératrice-Reine a déclaré les Seigneurs qu'elle a résolu d'envoyer en qualité de ses

ses Ambassadeurs, aux principales Cours de l'Europe. Le Comte de Kaunitz-Rittberg, Conseiller d'Etat Intime actuel & Ministre des Conférences, va à celle de *France*. Le Prince d'Estershazi, Chevalier de la Toison d'or & Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, se rend à la Cour d'*Espagne*; & le Comte Antoine de Colloredo, Grand Bailli de l'Ordre de *Malthe*, à celle de *Turin*. Le Comte de Kaunitz se propose de paroître avec beaucoup d'éclat dans son Ambassade, & de partir pour *Paris*, aussi-tôt que l'on aura reçu avis du tems fixé pour le départ du Marquis de Hautefort, nommé Ambassadeur de *France* à cette Cour. Le Prince d'Estershazi ne se mettra également en chemin pour *Madrid*, que lorsqu'on aura avis de la nomination d'un Ambassadeur du Roi Catholique & du tems qu'il se rendra à *Vienne*. Le Comte Chrétien de Königsegg est nommé Ministre de l'Impératrice-Reine auprès de l'Electeur de *Cologne*, & il est parti le 2. Juillet pour aller remplir les fonctions de son nouvel Emploi. Le Marquis de Stainville est désigné par l'Empereur pour aller remplacer le Prince de Craon, qui est encore à *Vienne*, dans le poste qu'il occupoit de Président du Conseil de Régence à *Florence*. Le Marquis de Stainville est depuis un tems considérable à *Paris*, où il a résidé d'abord en qualité de Ministre de *Lorraine*, & ensuite comme Ministre de *Toscane*. Leurs Majestés Impériales ont aussi nommé le Baron de Bretlach, leur Conseiller Privé actuel, en considération des services distingués qu'il a rendus dans les Commissions dont il a été chargé en *Russie* & ailleurs. Leurs Majestés ont élevé à la même dignité le Comte de Sternberg Gouverneur de *Prague*.

On a senti, dans les commencemens de Juin, deux secousses de tremblement de terre à *Vienna*, qui heureusement n'y ont causé aucun dommage. Elles n'ont pas laissé de causer beaucoup de frayeur parmi le peuple, d'autant plus qu'elles ont été très-violentes à la campagne, & qu'une de ces secousses y a renversé les murailles d'un Couvent.

P R U S S E.

I. **L**E Roi, depuis son retour de la *Silésie*, a fait la revûe de presque toutes les troupes qui sont dans la Marche de *Brandebourg*, & a fait à cette occasion une promotion de plusieurs Colonels d'Infanterie. Comme le Prince *Frederic Eugene de Wirtemberg*, second des freres du Duc Regnant de ce nom, étoit entré au service de Sa Majesté, elle l'a aussi nommé Colonel de Cavalerie, en lui conférant le Régiment de Dragons de *Vieux-Wirtemberg*, qui passa il y a quelques années du service de la Maison de *Wirtemberg* dans celui du Roi. Nous avons dit, Article de *France*, que le puiné des freres du Duc de *Wirtemberg* avoit eu aussi un Régiment au service du Roi Très-Chrétien.

II. L'avantage du Commerce étant toujours ce que le Roi aime de procurer à ses Sujets, comme l'avantage de faire terminer leurs procès promptement & à peu de frais, Sa Maj. a fait présenter aux Etats Généraux des Provinces Unies des *Pays-Bas*, un Mémoire par le Chambellan *Ammon*, son Ministre à *La Haye*, dont voici le contenu.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

» **L**E Commerce de la *Meuse* est tombé mal-
 » heureusement dans une si grande déca-
 » dence, qu'on peut le regarder presque comme
 » entièrement détruit. » Rien

Rien n'auroit été plus utile & plus désirable que de prévenir ce mal, & d'y apporter à tems les remèdes nécessaires. Mais les soins qu'on s'est donnés à différentes reprises pour parvenir à ce but, n'ont pas eu le succès qu'on avoit lieu d'en attendre. «

Le Roi, sensible au préjudice qui en résulte à une partie de ses sujets & à ceux de ses voisins, & toujours porté à contribuer au bien public & à la félicité de ses peuples, n'a pas balancé de s'intéresser de nouveau pour le rétablissement du Commerce ci-dessus mentionné. Et dans cette vûë Sa Majesté a déjà fait faire à Son Alt. Sér. Electorale Palatine, les instances convenables sur le sujet des griefs auxquels le passage d'*Urmond* donne lieu. «

Elle se propose aussi de faire faire de semblables représentations à Sa Majesté l'Impératrice-Reine, relativement à ses Comptoirs de *Narvagne* & de *Ruremonde*. Et comme Vos Hautes-Puissances ont fait connoître en plusieurs occasions, qu'elles étoient disposées à concourir avec Sa Majesté pour obtenir le redressement des griefs en question, & l'abolition des nouveautés qui ont été introduites dans lesdits Comptoirs, Elle ne doute pas, Hauts & Puissans Seigneurs, que vous ne vous fassiez un plaisir d'agir maintenant de concert avec Elle & de joindre vos soins aux siens, afin que les péages de la *Mause* & tout ce qui a rapport au commerce de ce fleuve soit rétabli sur l'ancien pied, conformément au règlement de l'année 1683. »

Sa Maj. a d'autant plus lieu de s'attendre à une réponse prompte & satisfaisante de la part de Vos Hautes Puissances, qu'elles-mêmes sont

» très-intéressées à ce qui fait l'objet de ces
» représentations. »

On voit par ce Mémoire, qu'on apprend avoir été présenté le 7. Juillet aux Erats Généraux, qu'en même-tems que le Roi cherche l'avantage de ses Sujets, il cherche également celui de ses voisins. Sa Maj. employe aussi ses soins à ce que les Catholiques établis dans ses États, y jouissent des avantages qui leur sont accordés par la disposition du Traité de *Westphalie*. Elle a ainsi ordonné que l'article XLVIII. de ce Traité fût observé exactement à leur égard, & que dans les cas qui concernent le maintien de la discipline ecclésiastique, il ne fût apporté aucun obstacle à l'observation des regles établies sur les décisions des Conciles Oecuméniques. C'est à titre de tolérance que le Roi se déclare de la sorte, & sous ce même titre il favorise beaucoup les Hussites. Car voici ce qu'on mande de la *Silesie* à ce sujet.

« Depuis que ce Duché est sous la domina-
» tion du Roi, il s'y est retiré de *Boheme*, pen-
» dant les troubles de la guerre, un grand nom-
» bre de Hussites, dont les uns se sont établis
» à *Warsenberg*, & dont les autres ont choisi les
» environs de *Streeelen*, pour y former leur éta-
» blissement. Le Roi a eu la générosité de faire
» présent aux premiers d'un fonds de terre con-
» sidérable. Les seconds ont acheté avec la per-
» mission de Sa Maj. deux terrains d'une assez
» grande étendue, qui étoient contigus au *Vieux-*
» *Streeelen*. Le Roi, pour les faire jouir d'un
» plus grand avantage, leur a permis d'em-
» ployer ce terrain à la construction d'un Vil-
» lage, pour lequel Sa Maj. leur a accordé une
» grande quantité de bois propre à bâtir. Elle
» leur

leur a fait payer deux mille écus de la Caisse destinée à recueillir les collectes qui se font dans les Etats de la Maison de Brandebourg, en faveur des émigrans. Elle leur a aussi accordé, pour l'exercice de leur Religion, l'Eglise du *Vieux-Straelen*, dans laquelle on ne faisoit point de service depuis quelque-tems; & elle y a attaché tous les droits annexés aux autres Paroisses. Elle a assigné pareillement à leur Prédicateur des appointemens payables de la Caisse de ce Duché, comme ceux des autres Prédicateurs. »

III. Le 21. de Juin, à trois heures du matin le tonnerre tomba dans le magasin à poudre de la Ville de *Breslau* en *Silésie*, qui en contenoit plus de 500 milliers. Il sauta avec un tintamarre si épouvantable & causa en peu de tems un si grand fracas, que cent & une maisons en ont été totalement ruinées, plusieurs autres endommagées, & 75 personnes tuées, parmi lesquelles il y a trente Juifs : nombre d'autres ont été aussi blessées par ce funeste accident. La poudre ayant éclaté avec plus de violence du côté de la campagne, y a pareillement causé beaucoup de dommage, & fait périr beaucoup de bétail.

Aussi-tôt que le Roi a été informé du malheur arrivé à *Breslau*, il ordonna qu'on fit dans ses Etats une collecte générale pour mettre les habitans de cette Ville en état de se relever du dommage qu'ils ont souffert. Le Comte de *Munchau*, premier Ministre de Sa Majesté en *Silésie*, a depuis établi une commission pour recueillir les deniers du produit de cette collecte. Mais avant même qu'on ne sçut à *Breslau* les intentions du Roi à cet égard, des personnes charitables y avoient remis de leur propre mouvement,

de

de grosses sommes pour les habitans qui sont dans l'affliction.

S A X E.

L'Attention de Sa Majesté Polonoise étant, comme celle du Roi de Prusse, de mettre le commerce de ses Etats héréditaires sur un meilleur pied qu'il n'a encore été, cet objet est l'un des principaux entretiens qu'il a journallement avec ses Ministres, & en même-tems le sujet d'une assemblée des Etats de cet Electorat, qui se trouvent rendus à *Dresde* depuis le commencement de Juin. Les Etats sont aussi assemblés pour délibérer sur des propositions que le Roi leur a fait faire par rapport aux moyens de mettre les finances & le crédit public sur le meilleur pied qu'il est possible.

Ce sont là tous les avis venus de la Cour depuis un mois. On y ajoute ceux de la réception faite au Comte de Saxe, Maréchal Général des Armées du Roi de France, qui est arrivé à *Dresde* le 21. Juin. On ne peut rien de plus que toutes les marques d'honneur & de distinction avec lesquelles ce Maréchal a été reçu non-seulement de Leurs Majestés & de la Famille Royale, mais aussi de toute la Cour, de même que les vives démonstrations d'estime, d'affection & de respect, dont il avoit accompagné son séjour à *Dresde*. En descendant, lors de son arrivée, à l'Hôtel qui lui avoit été préparé, il y trouva le Marquis des Issarts, Ambassadeur de France, qui avoit voulu se procurer la satisfaction de le complimenter le premier. Il lui a donné depuis plusieurs grands repas avec les Ministres étrangers, & tout ce qu'il y a de plus distingué à la Cour. Le Maréchal de Saxe a aussi été souvent de la Table
da

du Roi, & il a eu presque tous les jours des entretiens avec Sa Majesté dans son Cabinet & des conférences avec le Comte de Bruhl, premier Ministre. Ce Général comptoit de partir vers le 20. du mois de Juillet pour *Berlin*. On dit que le but qu'il se propose dans ce voyage, est simplement de faire la Cour au Roi de Prusse, & de voir par lui-même les nouvelles évolutions que Sa Majesté Prussienne a introduites dans ses troupes, pour y perfectionner les exercices : Qu'il doit ensuite revenir à *Dresde*, afin d'y demeurer jusqu'au commencement du mois prochain de Septembre, tems auquel on présume qu'il pourra retourner en *France*.

R A T I S B O N N E.

Comme l'on continuë à s'éclaircir de toutes choses quant aux espèces d'or rognées & aux autres altérées dans l'Empire, pour y apporter le remède nécessaire, on s'attend de voir paroître incessamment à la Diète un Decrêt là-dessus de l'Empereur, afin d'encourager les Etats à agir de concert avec Sa Maj. Imp. pour arrêter efficacement les desordres que cette mutilation & altération des monnoyes causent depuis quelque-tems dans le commerce.

Nous avons marqué dans nos Mémoires du mois de Mai dernier, que les Princes de la Maison d'Anhalt avoient protesté contre la teneur de l'article XX. du Traité de paix définitif, parce que comme cet article porte, que tous les Etats & Possessions de Sa Maj. Britannique en Allemagne étoient compris & garantis par ce Traité, le Duché de *Saxe-Lauenbourg* auquel cette Maison prétend, étoit compris dès-lors dans la garantie. Un autre Contendant, qui est le Margrave de *Bade*, vient de déliurer aussi sa Pro-
station

station sur ce sujet, en l'accompagnant d'un Mémoire qui contient l'exposé de ses droits.

On a agité à *Ratisbonne* une question que voici : Depuis plusieurs années des différends ont subsisté entre l'Université de *Marbourg*, située dans le Landgraviat de *Hesse-Cassel*, & l'Université de *Giessen*, qui est dans les Etats du Landgrave de *Hesse-Darmstadt*. Il s'agissoit de la perception de certains revenus sur lesquels ces deux Universités formoient d'égaies prétentions. La chose ayant été portée devant le Conseil Aulique de l'Empereur, ce Tribunal a prononcé en faveur de l'Université de *Giessen*. L'Empereur a nommé en même-tems les Electeurs de *Treves* & *Palatin* pour être chargés du soin de faire exécuter la décision. Le Prince *Guillaume* de *Hesse*, agissant au nom & de la part du Roi de *Suede*, en qualité de Landgrave de *Hesse-Cassel*, a jugé à propos d'appeller de cette décision par un recours immédiat à la Diète générale de l'Empire. Le Baron de *Wulkenitz*, son Ministre à cette assemblée, y a présenté un Mémoire dans lequel il expose les raisons sur lesquelles ce recours est fondé. Il se réfère au contenu des Patentes de l'année 1648, considérant l'Empire comme seul en droit de les interpréter, & déclarant que sa Cour est très-disposée au reste de s'en remettre à la décision de deux Juges impartiaux nommés par quelques-uns des Electeurs & Princes de l'Empire. Le Ministre de *Hesse-Darmstadt* distribué de son côté un Mémoire dans lequel il combat les raisons alléguées par la Cour de *Cassel*; & déclare, que le Landgrave son Maître ne pouvant admettre le recours à la Diète dans une affaire de cette nature, est résolu de s'en tenir inviolablement à la décision du Conseil-Aulique. II

Il faut considérer néanmoins que l'effet de cette décision ne peut avoir lieu aussi long-tems que la Cour de *Cassel* s'y oppose, parce que le Roi de *Suede* est en possession, comme Landgrave de Hesse, des revenus qui font le sujet de la dispute.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les Pays du N O R D, depuis le mois dernier.

SUEDE. La Flotte Royale équipée à *Carels-cron*, est toute prête, depuis la fin de Juin, à mettre en mer. Elle est composée de dix-huit Vaisseaux de guerre & de dix Frégates. Les troupes du Roi recrutées considérablement, sont aussi prêtes à suivre les ordres qu'elles recevront de Sa Majesté. Mais il n'en vient aucuns soit pour elles, soit pour la Flotte; ce qui fait croire de plus en plus, que par l'intérêt que prennent diverses Puissances au maintien de la tranquillité dans le *Nord*, cette tranquillité y sera conservée, non-obstant tous préjugés contraires. Mais on peut ajouter ici à ce qu'on a déjà dit dans nos précédens Journaux, la copie suivante d'une Lettre, quoique de vieille date, que le Comte de Tessin, Sénateur du Royaume & Président du Conseil Royal de la Chancellerie, a écrite au Baron de Hopken, Envoyé du Roi auprès de l'Impératrice de *Russie*. Elle est conçue en ces termes.

M O N S I E U R ,

Dans une Conférence demandée par Mr. de Panin, Ministre de *Russie*, il nous a lû (à Mr. le Comte d'Eckblad & à moi) un Rescrit de l'Impératrice sa Souveraine, portant « Que Sa Majesté Imp.
K. » avoit

» avoit appris comme s'il y avoit des personnes
 » parmi nous qui couvoient le pernicieux dessein
 » de rétablir la Souveraineté, après le décès du
 » Roi regnant: Qu'à la vérité ce n'étoit pas le dé-
 » sir de la Nation en général, mais peut-être bien
 » celui de quelques particuliers, qui cherchoient,
 » par ce moyen, de se mettre à l'abri des recher-
 » ches que méritoit leur conduite: Que Sa Maj.
 » Imp. envisageoit un pareil plan comme nuisible
 » au maintien de la tranquillité si nécessaire dans
 » le Nord, & à la bonne harmonie qu'Elle sou-
 » haitoit constamment d'entretenir avec ses voi-
 » sins: Qu'ainsi Sa Maj. Imp. ne pouvoit se dis-
 » penser de déclarer, qu'en pareil cas, & en vertu
 » du Traité de Nystadt de 1721, de celui d'Abo
 » de 1742, & de l'Alliance conclue en 1745. elle
 » se croyoit obligée d'employer les moyens les plus
 » convenables pour soutenir la forme présente de
 » nôtre Gouvernement, & pour le maintien du
 » repos dans le Nord. »

Son Excellence Mr. le Comte d'Eckblad & moi
 témoignâmes notre juste surprise sur ce qui pouvoit
 avoir occasionné un bruit aussi peu fondé, & qui,
 malgré les rapports exacts rendus au Roi, de ce
 qui se passe dans l'intérieur du Royaume, nous étoit
 absolument inconnu, à l'exception de quelques pro-
 pos ridicules semés clandestinement dans des Provin-
 ces éloignées, comme si d'autres Puissances armoient
 pour procurer la Souveraineté à S. A. R. Mgr. le
 Prince Successeur; que malgré le soin qu'on s'étoit
 donné pour découvrir les auteurs d'une fausseté si
 noire & si manifeste, ils avoient si bien sçu dégui-
 ser leur manége, que les recherches avoient été
 vaines jusqu'ici; qu'au reste nous ne manquions
 pas de faire un rapport fidèle à Sa Majesté du
 contenu de ce qui nous avoit été communiqué;

mais

mais que nous pouvions en même tems, déclarer, que la sûreté que la Suede avoit dans le caractère & dans les sermens de S. A. R. le Prince Successeur, dans la vigilance du Sénat & dans l'amour de la Nation pour la liberté, suffisoit pour la garantir contre toute atteinte, sans qu'Elle eut besoin d'aucun autre secours pour maintenir le Gouvernement libre dont elle jouit.

Sur l'exposé fait au Roi de notre entretien avec Mr. de Panin, Sa Majesté a non-seulement daigné approuver notre réponse; mais elle m'a aussi ordonné de la revêtir de son nom, en la renouvelant à Mr. l'Envoyé, à qui je dois aussi témoigner combien Sa Majesté est sensible à la franchise avec laquelle Sa Majesté l'Impératrice s'est expliquée à cette occasion, & qui achève de convaincre, que Sa Maj. Imp. persiste dans la même intention qu'à la Suede, de maintenir le repos & la tranquillité dans le Nord. Le Roi est si pleinement persuadé de cette vérité, qu'il n'oppose au bruit qui court de l'armement de ses voisins, que les mesures ordinaires d'une juste défense, & une entière foi dans les Traités & sur la religion de ses Alliés, avec une exacte attention à ne fournir aucun sujet qui puisse justement troubler la tranquillité que la Paix vient de rendre à l'Europe.

J'ai crû, Monsieur, vous devoir tout ce détail, tant pour votre propre instruction, que pour vous mettre exactement au fait des intentions du Roi, qui tendent à répondre à la confiance de Sa Maj. l'Impératrice, comme le moyen le plus simple & le plus expédient pour dissiper les semences de division.

Vous connoissez, Monsieur, le génie de la Nation, & le danger manifeste auquel s'exposeroit tout homme assez hardi & assez mal avisé pour

proposer le rétablissement du despotisme. Nous connoissons tous en général trop bien le prix de nôtre liberté, pour ne pas soutenir au péril de nos vies & de tout notre sang, sa durée & son inviolabilité.

Je suis avec une parfaite considération, &c.

Signé: LE COMTE DE TESSIN.

C'est au contenu de cette déclaration, datée de Stockholm le 30. Janvier 1749, que se rapporte la Lettre du Roi de Prusse au Roi de la Grande Bretagne du 18. Mars dernier, où il est dit: *Que la déclaration que le Prince Successeur & le Sénat ont fait à la Cour de Russie, est si claire & si positive, qu'elle ne laisse rien à désirer aux Puissances qui s'intéressent au maintien du Gouvernement présent de la Suède.*

Du reste, il patoit certain qu'il y a des arrangemens proposés par les Cours de France & de Prusse, sur les moyens de maintenir le repos dans le Nord; & qu'il n'est plus question que de conformer ces arrangemens à la disposition littérale des Traités antérieurs, auxquels la Cour de Russie a déclaré plusieurs fois, qu'elle ne souffriroit point qu'il fût donné la moindre atteinte, nommément à ceux de Nystadt & d'Abo. Les Ministres de ces deux Puissances (de France & de Prusse) travaillent à ce que les choses se composent à cet égard. Du moins ont-ils fait sentir de nouveau au Ministère combien les Rois leurs Maîtres continuoient d'être disposés à concourir au but de voir la paix conservée dans le Nord, sur des fondemens solides & propres à bannir de part & d'autre tous sujets de méfiance. Le Marquis d'Havrincourt, qui remplace dans l'Ambassade de France feu le Marquis de Lanmary, en fait le sujet de ses entretiens avec les Comtes

Comtes de Tessin & d'Eckeblad qui sont au timon des affaires. Ses premières audiences publiques du Roi & du Prince Successeur, qu'il a eues le 18. & le 19. Juin, ont été marquées d'un très-beau discours, dans lequel il a fait connaître les sentimens du Roi son Maître, à contribuer de son pouvoir à ce que la tranquillité ne fût pas troublée entre les Puissances du Nord.

La France a fait à cette Cour comme à celle de Danemarck, les remises annuelles, des Subsidés qu'elle paye à l'une & à l'autre, en vertu des anciens Traités, qui subsistent entre-elles.

II. On avoit crû que le Roi de la Grande-Bretagne nommeroit enfin dans peu un nouveau Ministre auprès de cette Cour, mais rien n'annonce encore cette nomination. De même il est incertain quand il s'en rendra un de la part du Roi, pour résider auprès de la Cour de Londres. Sa Majesté avoit cependant désigné pour ce poste le Baron de Hamilton, son premier Chambellan, qui s'est excusé de l'accepter. Tous différends entre les deux Cours sont néanmoins dissipés, depuis les explications données, il y a plusieurs mois, sur ce qui s'est passé quant au Médecin Blackwel, dans l'Hôtel de Mr. Guldickens, lorsque ce dernier résidoit pour le Roi d'Angleterre à Stockholm.

R U S S I E.

I. Tout le corps de troupes qui a été en Bohême, étant de retour dans les Provinces conquises & sur les frontières de Courlande, la Cour est en état, au cas que les circonstances l'exigeassent, de rassembler en moins de quinze jours, une Armée de plus de cent mille combattans. La Flotte que nous avons dit être

prête à mettre en mer, mit à la voile dans les derniers jours de Juin du Port de *Cronstadt*, sous le commandement du Vice-Amiral Baars, & composée de dix Vaisseaux de guerre, de trois Frégates & de deux Galliottes à bombes. Vingt nouvelles Galeres des plus grosses & construites de façon à pouvoir aussi transporter des troupes, avoient été lancées à l'eau avant le départ de la Flotte : on les a jointes à plus de quarante qui avoient leurs Rameurs & tout ce dont elles devoient être chargées. L'on acheve actuellement la construction de vingt nouveaux Bâtimens pareils, ensuite d'un ordre, qui renferme la condition, qu'en tout tems il y ait dans les Chantiers du bois pour en faire quarante.

Comme tout le monde porte la vûe sur ce qui se passe dans le Nord, conséquemment aux armemens de cet Empire & à ceux de la Couronne de *Suede*, & que les moindres apparences suffisent aux politiques pour exercer leurs spéculations, l'Impératrice a chargé ses Ministres dans les Cours étrangères, en cas qu'on leur fit paroître quelque curiosité sur l'objet qu'a fait sortir l'Escadre du Port de *Cronstadt*, de déclarer qu'elle n'est destinée qu'à exercer la Marine, ainsi que la chose a été pratiquée presque tous les ans, ou tous les deux ans, sous les précédens regnes, à l'exemple du grand Fondateur de la Marine Ruffienne. Mesures d'ailleurs, comme on le pense, après tout ce qui a été déjà remarqué sur les nuages qui s'élevoient au-dessus du Nord, qui n'ont d'autre point de direction, que le maintien de sa tranquillité, & pour tenir en même-tems les troupes tellement en action, qu'elles ne tombent pas dans le relâchement. Le même motif doit agir dans la venue d'un corps
de

de quatre mille Cosaques & de mille Kalmouchs, dont la marche est dirigée sur *Novogorod*, pour se joindre au gros des troupes qui sont en *Livonie*. Quoiqu'il en soit, les Ministres du Conseil de guerre s'assemblent tous les jours sur les affaires que les circonstances pourroient présenter à décider, & sur le contenu des dépêches qui sont apportées fréquemment de *Vienne* & de *Londres*, aux Ministres de ces Cours qui résident auprès de celle-ci.

On s'attend d'apprendre que la sortie de l'Escadre Russe de *Cronstadt*, portera celle de *Suede*, qui est équipée à *Carelscron*, de mettre aussi incessamment à la voile, si non pour autre sujet, du moins pour celui d'exercer les Matelots.

II. L'Impératrice ne compte pas de retourner de si-tôt à *Petersbourg*. Elle se plaît beaucoup à *Moscou*, où au lieu d'un Palais de bois pour son logement, comme le plan en avoit été formé, elle en fera construire un de pierre, pour avoir moins à craindre des accidens du feu, qui continuent malgré les précautions ordonnées & qu'on prend pour en être à couvert, depuis la triste épreuve qui en a été faite dans l'année 1747. Le quartier de *Taganka* a eu encore un incendie le 11. de Juin; mais heureusement que le quartier du Régiment des Gardes *Ismailof* n'en étoit pas éloigné; tous les soldats de ce Régiment apporterent un si prompt secours, que l'on parvint à arrêter le progrès des flammes, après qu'il y eut eu une trentaine de maisons communes de brûlées; ce qui est compté à *Moscou* pour un petit objet, à cause de la facilité de reconstruire ces maisons qui sont toutes de bois. Ce

Ce fut le 14. Mai que le feu prit à *Cazan* * dont nous avons le mois dernier annoncé la destruction. Il prit dans le Fauxbourg qui étoit habité par des Tartares. Les flammes firent en peu de tems de si rapides progrès, que toute cette Ville & ses Fauxbourgs furent réduits en cendres, tellement qu'il n'y est pas resté une seule maison sur pied, & que toutes les archives du Royaume de *Cazan* ont été consumées par ce malheur. Il en est arrivé peu de jours après un autre à *Kalouga*, Ville située à 180 werstes de *Moscou*, & qui a pareillement été réduite en cendres. Comme de gros Négocians qui font le commerce du chanvre avoient leurs magazins dans cette dernière Ville, il en résulte une perte très-considérable. De ces nouveaux embrasemens, on a pris sujet d'ajouter de nouvelles précautions à celles déjà prises dans *Moscou*. On y a posté des Piquets à tous les coins des rues, & on a obligé les particuliers qui ont des domestiques, d'en mettre chacun pendant la nuit un en sentinelle devant leurs maisons, afin que s'il se trouvoit encore des incendiaires, on pût les découvrir & exterminer totalement ces gens d'abomination.

L'Impératrice émuë de compassion pour le triste état des habitans de *Cazan*, a assigné une très-grosse somme pour leur soulagement. Sur un même principe de compassion envers les habitans de l'*Ukraine*, qui ont été exposés à mourir de faim par un ravage affreux que les sauterelles ont fait dans toutes les campagnes de cette

* *Cazan*, Capitale du Royaume de ce nom, l'une des plus fertiles de la Russie, étoit une grande Ville, fameuse par le commerce de l'Orient, qui s'y faisoit par le *Wolga*.

cette Province, Sa Maj. a donné ordre de tirer des magazins des autres Provinces, tout le bled dont on pouvoit s'y passer, & de le transporter en *Ukraine*.

III. On remarque un acte de bienveillance de l'Impératrice envers le jeune Prince Jean, fils du Duc Antoine-Ulrich de Brunswich. Sa Maj. désirant qu'il soit élevé d'une manière conforme à son rang, elle a prescrit elle-même les directions qui doivent être suivies par rapport à son éducation. Elle a aussi donné ordre de l'instruire parfaitement dans la connoissance des Langues Russe, Allemande & Latine. Un autre acte de bienveillance de l'Impératrice s'est fait à l'égard de la Princesse Dolghorucki, veuve du Prince Jean Dolghorucki, Chambellan du feu Czar Pierre II, laquelle menoit une vie obscure depuis l'affreuse catastrophe que les Princes Dolghorucki ont éprouvée sous le regne précédent. Elle a ordonné que cette Princesse jouïroit de tous les honneurs attachés aux anciennes familles; qu'elle paroîtroit à la Cour aux jours de Cercle & d'appartemens, de même qu'aux festins de Cours, & qu'elle seroit placée suivant son rang parmi les épouses des principaux Officiers Généraux.

D A N N E M A R C.

C E que présente la Cour de *Dannemarc*, c'est le détail du voyage que le Roi fait en *Norwege*: Sa Maj. arrivée le 3. Juin à *Christiania*, il n'y a de démonstrations d'une joye vrayement sincère qu'elle n'y remarquât de la part des habitans de cette Ville. Après y avoir reçu les complimens des Députés des différens Ordres, ceux d'un Envoyé de *Suede* sur son heureuse arrivée, donnè

donné les audiences qu'on lui avoit demandées, pris connoissance des affaires intérieures de cette Ville, réglé tout ce qui y est relatif, & visité les mines des environs, Elle s'est renduë dans les autres Villes du Royaume. Arrivée à *Friedrichsbull*, elle a été voir la Forteresse de *Königsstein*, les Cataractes de *Hasslund* & les Fabriques de différente espèce qui sont dans le voisinage de cette Ville. Les singularités remarquables qu'offrent les montagnes & le Pays de *Norwege*, occupent le Roi avec d'autant plus de satisfaction, que Sa Maj. se fait expliquer toutes choses par les habitans des lieux où elle passe. *Friedrichstadt*, *Friederichshold*, *Bagnaes*, *Kongsberg*, *Dronhem* &c. sont des Villes qui ont aussi été honorées de sa présence. Elle a passé en différens endroits sous des arcs de triomphe, & elle a vû avec satisfaction que les peuples de son Royaume de *Norwege* étoient dans une situation aussi florissante, que la qualité du Pays & le commerce qui s'y fait peuvent le permettre.

Les Ministres étrangers sont du voyage du Roi, & ceux qui ne le suivent pas constamment, demeurent à *Christiania* jusqu'à son retour dans cette Ville, d'où Sa Maj. pourra partir, comme on le croit, vers la fin du présent mois d'Août pour retourner à *Copenhague*.

P O L O G N E.

I. LE Landgrave Frédéric-Charles de Hesse-Hombourg se met effectivement sur les rangs comme ceux qui peuvent prétendre à l'élection d'un nouveau Duc de *Courlande*: Nous avons donné la substance d'une pièce qui le regarde en cela, dans nos Mémoires de Juin dernier, p. 453. Il demande aujourd'hui la récommandation de
l'Im:

L'Impératrice de *Russie*, à qui il a fait connoître les alliances qui pouvoient l'autoriser à se présenter comme Candidat. Nous n'avons cependant ce mois-ci rien de positif à marquer de la future élection de *Courlande* : Car, suivant divers avis, elle rencontre des difficultés qui la feront vraisemblablement encore retarder de quelque-tems. Au surplus, l'on mande de *Mittau*, que tout ce qui a été rapporté là-dessus & de l'assemblée de *Doblen*, dans nos Journaux & dans les nouvelles étrangères, doit être considéré comme prématuré, d'autant que la Noblesse de *Courlande*, n'a reçu jusqu'ici aucune juste proposition de Sa Maj. Polonoise de se choisir un Souverain.

II. On a appris de *Wilda*, que le feu y ayant pris le 8. Juin, avoit consumé non-seulement l'Eglise, le Couvent & le reste des maisons demeurées sur pied d'un incendie arrivé dans la même Ville il y a peu, mais aussi toutes celles que l'on avoit commencé de rebâtir; en sorte que cette Ville a éprouvé, dans un an de tems, tous les ravages les plus tristes que le feu puisse occasionner. On apprend aussi que les Cosaques-Haydamaquis, dont nous avons parlé en tems & lieu, à cause des incursions qu'ils faisoient dans le Royaume, les avoient recommencées contre l'*Ukraine*, où ils commettoient de grands ravages à la campagne.

Le Vice-Amiral Baars croisoit, au commencement de Juiller, à la hauteur du Port de *Dantzich*, avec une partie de la Flotte Russe.

ARTICLE IX.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts de Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

NAISSANCES. La Princesse veuve du Prince Jean-Charles de Lichtenstein, qui, après le décès de ce Prince, étoit demeurée enceinte, accoucha le 13. Juin d'une fille à *Vienne*. Comme au défaut d'enfans mâles, les biens considérables du Prince Jean-Charles sont dévolus au Prince Wenceslas de Lichtenstein son oncle, on lui a dépêché un Courier à *Budweis en Bohême*, afin de lui donner part de cette naissance.

Madame la Princesse d'Ahrenberg, née Comtesse de la Marck, accoucha le 2. Juillet à cinq heures du matin à *Bruxelles*, d'un Prince, qui fut baptisé le même soir, & auquel on a donné les noms de François-Marie-Thérèse, qui sont les noms de l'Empereur & de l'Impératrice Reine, au nom de qui le Prince nouveau né a été tenu sur les Fonts par le Duc & la Duchesse d'Ahrenberg.

MARIAGES. Le Marquis d'Herfelles, Surintendant-Général des Finances & Domaines de l'Impératrice-Reine dans les Pays-Bas, a épousé à *Bruxelles* Mademoiselle de Traisznies.

Le Lord Desford, fils aîné du Comte de Finlater & Seafeld, a épousé le 20. Juin à *Huntingtower*, près de *Perth*, Mademoiselle Marie Murray, fille unique du feu Duc d'Arhol.

Charles-Frédéric-Guillaume de Linange Dachsbourg, Seigneur d'Aspremont &c. Chambellan actuel de Leurs Maj. Impériales, épousa le 24.

Juin

Juin la Comtesse Christine - Guillemine - Louïse de Solms - Tecklenbourg & Limbourg, Dame de Muntzenberg, Wildenfels & Sonnenwald &c.

Le 15. Juillet se firent à *Berlin* les fiançailles de la Comtesse Marie-Antoinette de Schmettau, fille unique de ce Général, avec le Baron le Fort, Colonel & Conseiller Privé de guerre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe. Le Comte de Saxe, Maréchal - Général des Armées du Roi de France, qui étoit arrivé ce jour-là de *Dresde* à *Berlin*, fut de cette cérémonie : il fit l'échange des bagues, après quoi il se rendit avec le Maréchal de Schmettau à *Potsdam*, où l'on vit éclater les témoignages mutuels de la satisfaction que ressentoit Mr. le Maréchal de voir le Roi de Prusse, & de celle que ressentoit S.M. Prussienne de voir ce grand Général.

Nous avons cru devoir ajouter cette nouvelle à celle qui est rapportée du Maréchal de Saxe à l'article de *Dresde*, & y joindre encore, qu'à son arrivée dans *Berlin* & à son départ on lui a rendu tous les honneurs militaires dûs à sa dignité : qu'il compte de passer quelques jours à *Potsdam*, où il n'a point d'autre table que celle du Roi ; & qu'il eut le 14. Juillet une longue conférence avec Sa Majesté dans son cabinet.

MORTS. La jeune Comtesse de Bestuchef, épouse du Comte de ce nom, fils du Grand Chancelier de l'Impératrice de *Russie*, mourut le 25. Mai à *Moscou*, âgée de 18. ans.

Le 10. Juin mourut à *Coppenhague*, dans un âge avancé, Mr. Huguetan, Comte de Gyldenstein, Conseiller Privé du Roi de Danne marc, & Chevalier de l'Ordre de Dannebroeck.

Mr. Walter Chevalier du même Ordre, Général d'Infanterie au service du même Prince, &
Comman-

Commandant de *Friedericshaven*, est aussi mort vers le même-tems à *Coppenhague*.

Le 19. la mort enleva à *La Haye* Mr. Bruzen la Martiniere, premier Géographe du Roi d'Espagne, & Secretaire du Roi des *Deux-Siciles*, âgé de 66 ans. Il joignoit à beaucoup de talens une connoissance si parfaite de la Géographie ancienne & moderne, qu'il a été considéré, avec raison, comme un des premiers Géographes de ce siècle. Il s'est rendu recommandable par divers Ouvrages, tant en Prose qu'en Poësie; & sur-tout par son *Grand Dictionnaire Géographique*, le meilleur & le plus exact qu'on ait eu jusqu'à présent dans ce genre. Il étoit natif de *Normandie*, & avoit été attaché ci-devant au service du Duc Charles-Leopold de *Mecklembourg*.

Mr. Coffin, ancien Recteur de l'Université de *Paris*, Docteur de *Sorbonne*, Principal du Collège de *Beauvais*, connu par plusieurs Ouvrages de Littérature & particulièrement par les belles Himnes qu'il a faites pour le Breviaire nouveau, est mort à *Paris* le 21. fort regretté de tous les Savans dans ce genre d'érudition. C'est à lui que *Paris* est redevable, de même que tout le Royaume *France*, de l'instruction gratuite qu'on donne maintenant à la jeunesse dans les dix Collèges de plein exercice.

Mr. de Salisch de Soglio, ci-devant Envoyé de la République des *Grisons* au Congrès de Paix à *Utrecht*, a payé à *Coire* le même tribut à la nature.

Jean Norris, Chevalier, Vice-Amiral de la Grande-Bretagne, & le plus ancien Général Commandant de la Marine Angloise, mourut à *Londres* le 24. dans un âge avancé.

Le Duc de Cadaval, allié à la Maison Royale
de

de Portugal, est décédé à *Lisbonne*.

L'Abbé Comte de Poniatowski, second fils du Palatin de *Mazovie*, & qui avoit été créé, il y a un an, Prévôt de l'Eglise Cathédrale de *Cracovie*, est mort à *Varsovie*. Ce jeune Seigneur est beaucoup regretté de ceux qui le connoissoient dans sa Patrie, & de ceux qui l'ont connu dans les Pays étrangers.

La mort a aussi enlevé la Duchesse Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Schwerin, née Landgrave de Hesse-Cassel, veuve du Duc Frédéric-Guillaume de Mecklembourg-Schwerin.

Madame du Cayla est décédée sur la fin de Juin dans la Principauté de *Neuschâtel*, où elle possédoit à vie le Fief noble de *Gorgies*, consistant en une très-belle Terre Seigneuriale. La disposition de ce Fief étant venue par la mort de cette Dame au Roi de Prusse, ce Prince l'a conféré à Mr. Andrié, qui a été son Ministre à la Cour de la Grande Bretagne. Sa Maj. Prussienne a voulu par là donner des marques à Mr. Andrié de sa satisfaction pour la conduite qu'il a tenu pendant son Ministère à *Londres*.

F I N.

A J O U T E.

Après avoir donné les derniers coups de plume à ce Journal, nous recevons un détail affreux d'une conspiration énorme, tramée contre l'Isle de *Malthe*, qui, suivant ce détail, auroit été en proye à tout ce qu'il y a de plus horrible, si la divine Providence n'avoit permis que la conjuration fût découverte dans le tems qu'elle

qu'elle devoit éclater. Elle n'alloit à rien moins, toujours selon la relation qui nous en est donnée, que d'assassiner le Grand Maître, faire main basse sur les Chevaliers & autres Chefs de la Religion, s'emparer de la Ville de *Malthe* & la livrer aux Barbares. Peut-être y a-t-il de l'exagéré dans le récit; ce qu'on saura mieux dans peu, pour le donner au juste dans notre Journal du mois prochain.

On reçoit aussi de *Huy*, * que la nuit du 14. au 15. Juillet, un orage mêlé d'éclairs, de tonnerre & de pluye, qui s'est étendu depuis le *Rhin* jusqu'à l'*Escaut*, vint fondre d'une manière si impétueuse sur les environs de *Huy*, que la petite riviere de ce nom grossit en un instant au point que ses eaux débordées renverserent & emportèrent les Forges, les Papetteries, les Moulins & autres Usines qui y étoient en nombre. Que divers Ponts de pierre de taille eurent le même sort; & que les ruines de tous ces Edifices, entraînés par la rapidité des eaux, s'étant accumulées devant le grand Pont de la *Meuse*, la riviere se répandit dans une partie de la Ville, & l'auroit entièrement inondée, si le torrent de l'eau n'avoit pas été tel, qu'il s'ouvrit lui-même des chemins pour se décharger, en enfonçant les Portes de la Ville, & emportant le parement de la premiere arcade du Pont, après en avoir ébranlé tous les autres.

Il doit être péri du monde d'un tel accident, qui doit avoir causé d'ailleurs de très grands dommages. L'écrit qui l'annonce les met en détail, mais peut être s'y trouvera-t-il du plus ou du moins; ce qu'on saura incessamment.

* *Ville du Pays de Liège, située entre la Ville de ce nom & Namur.*